

**PATRIMOINE ET COMMERCE**  
Société en commandite par actions au capital de €150 830 800  
Siège social : 45 avenue Georges Mandel 75016 Paris  
395 062 540 RCS Paris  
La « Société »

**Rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021**

Conformément aux dispositions légales, et en particulier des articles L. 22-10-76, L. 22-10-77 et L.226-10-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après des principes de gouvernement d'entreprise mis en œuvre par la Société, et notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance (le « **Conseil** ») et de l'actionnariat de la Société.

*Cadre de référence*

Choix du code de référence :

Le Conseil a décidé de se référer, notamment pour l'élaboration du présent rapport, au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de MiddleNext, mis à jour en septembre 2016 puis dernièrement septembre 2021 (le « **Code MiddleNext** ») qui peut être consulté sur le site internet de MiddleNext ([www.middlenext.com](http://www.middlenext.com)).

Le Conseil indique qu'il a pris connaissance des éléments présentés dans les rubriques « points de vigilance et recommandations » du Code MiddleNext, et que ceux-ci seront revus chaque année à l'occasion de l'établissement du présent rapport, conformément à la recommandation R22 du même code.

Ce rapport indique également les modalités d'application des recommandations du Code MiddleNext.

<b>Recommandations</b>	<b>Respect par la société</b>
R1 : Déontologie des membres du Conseil	Information visée par cette recommandation transmise aux membres du Conseil de surveillance
R2 : Conflits d'intérêts	Oui
R3 : Composition du Conseil – Présence de membres indépendants	Oui
R4 : Information des membres du Conseil	Oui
R5 : Formation des membres du Conseil	Oui
R6 : Organisation des réunions du Conseil et des comités	Oui
R7 : Mise en place de comités	Oui
R8 : Mise en place d'un comité sur la responsabilité sociale/ sociétale et environnementale	Oui
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	Oui
R10 : Choix de chaque membre du conseil	Oui
R11 : Durée des mandats des membres du Conseil	Oui
R12 : Rémunération de membre du Conseil au titre de son mandat	Oui
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	Oui
R14 : Relation avec les actionnaires	Oui
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	Oui

R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Oui
R17 : Préparation de la succession des dirigeants	Oui
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	Non applicable
R19 : Indemnité de départ	Non applicable
R20 : Régimes de retraite supplémentaires	Non applicable
R21 : Stock-options et attributions gratuites	Non applicable
R22 : Revue des points de vigilance	Oui

## I - INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

### 1. Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance

Patrimoine et Commerce est organisée sous la forme de société en commandite par actions.

Elle est gérée et administrée par une gérance. Le contrôle permanent de sa gestion est assumé par le Conseil de surveillance.

#### 1.1 Gérance

La Société étant une société en commandite par actions, la direction de la Société est assumée par la gérance dans les termes et conditions définis par les statuts.

#### *Composition*

A la date d'établissement du présent rapport, la gérance est confiée à Madame Pauline Duval, Monsieur Eric Duval et à la SAS Duval Gestion prise en la personne de ses représentants légaux à savoir Monsieur Eric Duval en qualité de Président et Madame Pauline Duval en qualité de Directrice Générale.

#### *Information sur les gérants*

**Eric Duval**, domicilié 45 avenue Georges Mandel à Paris (75016), est né le 6 avril 1959 à Rennes (35).

Monsieur Eric Duval est le fondateur et dirigeant du GROUPE DUVAL, société animant un groupe de sociétés notamment foncières détentrices d'un portefeuille immobilier significatif.

**Duval Gestion** est une société par actions simplifiée, au capital de 100.000 euros, dont le siège social est au 11 passage de la visitation à Paris (75007), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris depuis le 27 mai 2009 et ayant pour numéro unique d'identification 512 695 958 RCS Paris. La société DUVAL GESTION a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, la prise de participation ou d'intérêts, directement ou indirectement dans toute société ou entreprise ; l'animation, la gestion et l'assistance de toutes sociétés et entreprises, ainsi que la fourniture de toutes prestations de services et de conseils ; l'exercice des fonctions de gérant ainsi que des droits et obligations attachés à la qualité d'associé commandité de la société Patrimoine et Commerce. Le Président de la société Duval Gestion est Monsieur Eric Duval et Madame Pauline Duval en est la Directrice Générale.

**Pauline Duval**, domiciliée 45 avenue Georges Mandel à Paris (75016), née le 25 août 1987 à Boulogne-Billancourt (92).

Madame Pauline Duval est Directrice Générale du Groupe Duval, société animant un groupe de sociétés détentrices notamment d'un portefeuille immobilier significatif.

### ***Nomination et cessation des fonctions (article 13 des statuts)***

Tout nouveau gérant est désigné à l'unanimité des commandités, sans que l'accord ou l'avis de l'assemblée ne soit nécessaire, après :

- avis du conseil de surveillance dès lors que Monsieur Eric Duval est gérant de la Société ;  
ou
- autorisation préalable du conseil de surveillance, donnée dans les conditions fixées à l'article 17.2, dès lors que Monsieur Eric Duval ne serait plus gérant de la Société.

Chaque gérant souhaitant démissionner doit prévenir les autres gérants, les commandités et le Conseil de surveillance par lettres recommandées avec accusé de réception, trois mois au moins avant la date à laquelle cette démission doit prendre effet, sauf accord donné par les associés commandités pour réduire ou allonger ce délai.

Lorsque les fonctions d'un gérant prennent fin, la gérance est exercée par le ou les gérants restant en fonction, sans préjudice du droit des commandités de nommer un nouveau gérant en remplacement ou de renouveler le gérant.

En cas de cessation des fonctions d'un gérant unique, il est procédé à la nomination d'un ou plusieurs nouveaux gérants ou au renouvellement du gérant unique. Dans l'attente de cette ou ces nominations, la gérance est assurée par le ou les commandités qui peuvent alors déléguer tous pouvoirs nécessaires pour la direction des affaires sociales jusqu'à la nomination du ou des nouveaux gérants.

Chaque gérant peut être révoqué par décision unanime des commandités qui n'ont pas à motiver leur décision. Chaque gérant peut être également révoqué dans les conditions prévues par la loi, à la suite d'une action judiciaire, par décision judiciaire définitive et non susceptible d'appel, constatant l'existence d'une cause légitime de révocation.

## **1.2 Associé commandité**

### ***Identité***

L'unique associé commandité de la Société est la SAS Duval Gestion.

### ***Nomination et cessation des fonctions (articles 21, 22 et 24 des statuts)***

La nomination d'un ou plusieurs nouveaux commandités est décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, sur proposition unanime des commandités ou du commandité.

En cas de décès ou d'incapacité d'un commandité personne physique ou tout autre cas de perte de la qualité d'associé commandité, la Société n'est pas dissoute et continue avec les associés restants. Il en est de même en cas de liquidation d'un commandité personne morale.

Toute opération de fusion entraînant l'absorption d'un gérant ou de l'associé commandité par une société contrôlée par Monsieur Eric Duval, au sens de l'article L.233-3 I du code de commerce entraînera le transfert au profit de la société absorbante des droits de commandité ou de gérant, selon le cas, pour autant que ladite société absorbante demeure contrôlée au sens de l'article L.233-3 I du code de commerce par Monsieur Eric Duval.

Le statut d'associé commandité se perd dans les cas prévus par la loi.

Par ailleurs, dans l'une des hypothèses suivantes :

- décès de Monsieur Eric Duval ;
  - Monsieur Eric Duval viendrait à perdre le contrôle, direct ou indirect, au sens de l'article L.233-3 I du code de commerce, de DUVAL GESTION, associé commandité, ou cesserait d'en être le représentant légal sans être remplacé par Madame Pauline Duval ;
  - Monsieur Eric Duval serait dans l'incapacité physique avérée depuis plus de 18 mois d'être gérant de la Société, ou Monsieur Eric Duval et Madame Pauline Duval (ensemble) seraient dans l'incapacité légale d'être mandataire social de DUVAL GESTION, associé commandité gérant de la Société ;
  - ouverture d'une procédure de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire à l'encontre de la société associée commandité ; ou
  - dès lors que à la fois Monsieur Eric Duval et DUVAL GESTION ne seraient plus gérants de la Société, dans l'hypothèse où un associé commanditaire détenant 10% ou plus du capital social et des droits de vote de la Société proposerait à l'assemblée générale des actionnaires la transformation de la Société en société anonyme,
- Les actionnaires pourront décider, dans un délai de trois mois à compter de la survenance de l'un des événements visés ci-dessus, à la majorité requise en assemblée générale extraordinaire de mettre fin au statut de Société en commandite par actions, l'associé commandité ne pouvant s'opposer à une telle transformation.
- Sous réserve des dispositions des articles L.221-15 et L.221-16 du Code de Commerce, dans le cas de perte de la qualité d'associé commandité y compris en cas de transformation en une autre forme sociale de la Société, ce dernier, (ou le cas échéant, ses héritiers ou ayants-droits) recevra à titre de conversion de ses parts de commandité, un nombre d'actions de la Société déterminé sur la base d'une évaluation de l'actif net de la Société et d'une évaluation des droits du commandité et des commanditaires tenant compte des droits respectifs aux dividendes et au boni de liquidation. La valeur des droits du commandité et des commanditaires sera pour les besoins de la présente clause, déterminée selon les dispositions de l'article 1843-4 du Code Civil. L'associé ayant perdu la qualité de commandité n'aura droit à aucune autre indemnité que l'indemnisation qui sera prise en compte pour la conversion des parts de commandité en actions de la Société.

### 1.3 Conseil de surveillance

#### *Composition*

A la date d'établissement du présent rapport, le Conseil de surveillance compte 15 membres :

- Monsieur Christian Louis-Victor, de nationalité française – nomination le 16 décembre 2010, dernier renouvellement le 17 juin 2021 pour une durée de quatre exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024. Prise de fonction et nomination en tant que Président le 18 mars 2015.
- Madame Lydia Le Clair, de nationalité française - nomination le 15 juin 2009 (prise de fonction le 9 juillet 2009), dernier renouvellement de son mandat le 17 juin 2021 pour une durée de quatre exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.
- Madame Aurélie Tristant, de nationalité française – nomination le 7 mars 2017, dernier renouvellement le 17 juin 2021 pour une durée de quatre exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.
- La société Predica, représentée par Monsieur Hugues Grimaldi, de nationalité française – nomination le 30 juillet 2014, dernier renouvellement le 17 juin 2021 pour une durée de quatre exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

- Monsieur Emmanuel Chabas, de nationalité française – nomination le 24 avril 2017, dernier renouvellement le 27 juin 2018 pour une durée de quatre exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.
- Monsieur Pierre-André Périssol, de nationalité française – Nomination le 18 mars 2015, dernier renouvellement le 17 juin 2021 pour une durée de quatre exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.
- Monsieur Eric Ranjard, de nationalité française – nomination le 16 décembre 2010, dernier renouvellement le 17 juin 2021 pour une durée de quatre exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.
- La société Eurepa Dev SA, représentée par Madame Marie-Noëlle Vergely, de nationalité française – nomination le 7 mars 2017, dernier renouvellement le 17 juin 2021 pour une durée de quatre exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.
- Madame Marie Tournier, de nationalité française – Nomination le 4 juillet 2014, dernier renouvellement le 17 juin 2021 pour une durée de quatre exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.
- La société Banque Populaire Val de France, représentée par Monsieur Luc Carpentier, de nationalité française – nomination le 13 novembre 2018, dernier renouvellement le 17 juin 2021 pour une durée de quatre exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.
- Monsieur Jean-Michel Boukhers, de nationalité française – nomination le 27 juin 2011, dernier renouvellement le 26 juin 2019 pour une durée de quatre exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.
- La société Suravenir, représentée par Monsieur Bernard Le Bras, de nationalité française – nomination le 27 juin 2011, dernier renouvellement le 26 juin 2019 pour une durée de quatre exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.
- La société BMR Holding, représentée par Madame Marianne Robbe, de nationalité française – nomination le 7 mars 2017, dernier renouvellement le 26 juin 2019 pour une durée de quatre exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.
- Madame Margaux Graff, de nationalité française – nomination le 7 mars 2017, dernier renouvellement le 26 juin 2019 pour une durée de quatre exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.
- Monsieur Axel Bernia, de nationalité française, nomination le 25 septembre 2018, renouvellement le 26 juin 2019, pour une durée de quatre exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

En application de la recommandation R10 du Code MiddleNext, une information concernant l'expérience et les compétences de chaque membre du Conseil dont la nomination ou le renouvellement était soumis au vote ou à ratification, a été communiquée à l'assemblée générale et mise en ligne sur le site internet de la Société.

### ***Présentation des membres***

Les biographies des membres du conseil de surveillance figurent dans le Document d'Enregistrement Universel publié par la Société.

### ***Nomination et cessation des fonctions (article 15 des statuts)***

15.1 La Société est pourvue d'un conseil de surveillance composé d'un nombre minimum de 3 (trois) membres et de 15 (quinze) membres au plus, choisis parmi ou en dehors des actionnaires n'ayant ni la qualité de commandité, ni de représentant légal de commandité, ni celle de gérant.

15.2 Les membres du conseil de surveillance sont nommés, renouvelés et révoqués par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires avec accord préalable de la gérance sur toute nouvelle nomination ou renouvellement. Les actionnaires ayant la qualité de commandité ne peuvent participer au vote des résolutions correspondantes.

15.3 La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est de quatre (4) années. Toutefois, toute Assemblée générale réunie à compter de l'Assemblée générale réunie le 27 juin 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, y compris cette Assemblée, peut procéder à des nominations ou renouvellements pour une durée inférieure afin de permettre un renouvellement par roulement du Conseil de surveillance. La durée des fonctions prend fin à l'issue de l'assemblée générale qui statue sur les comptes du dernier exercice social précédent l'année au cours de laquelle expire le mandat. Les membres du conseil de surveillance sont rééligibles.

Le nombre des membres du conseil de surveillance ayant dépassé l'âge de 75 ans ne pourra être supérieur au tiers des membres en fonction. Si cette proportion vient à être dépassée, le membre le plus âgé sera réputé démissionnaire d'office.

15.4 En cas de vacance par suite de décès, de démission ou de toute autre cause, le conseil de surveillance peut, avec l'accord préalable de la gérance, coopter à titre provisoire un ou plusieurs membres en remplacement ; il est tenu de le faire dans les quinze jours qui suivent la vacance si le nombre de ses membres tombe en dessous de trois ; ces nominations sont ratifiées par la plus prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le membre remplaçant ne demeure en fonction que pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration des fonctions de son prédécesseur.

Si cette ou ces nominations provisoires ne sont pas ratifiées par l'assemblée générale, les délibérations du conseil de surveillance n'en demeurent pas moins valables.

### ***Liste des mandats sociaux***

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 1° du Code de commerce, applicables sur renvoi de l'article L. 22-10-78 du Code de commerce, est en annexe au présent rapport la liste des mandats et fonctions de chacun des gérants et membres du Conseil de surveillance.

### ***Principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil***

Le Conseil est composé à ce jour de neuf hommes et six femmes, soit 40 % de femmes.

Ce pourcentage respecte les dispositions de l'article L.226-4-1 du Code de commerce.

## 1.4 Préparation et organisation des travaux du Conseil

### *Pouvoirs du Conseil (article 17 des statuts)*

Les statuts de la Société prévoient que le Conseil assume le contrôle permanent de la gestion de la Société. Conformément à la loi, le Conseil a droit à la communication par la Gérance des mêmes documents que ceux mis à la disposition des Commissaires aux Comptes.

Le Conseil doit statutairement être consulté pour accord par la Gérance préalablement à la prise des décisions importantes suivantes :

- tout investissement de la Société ou de l'une de ses filiales d'un montant supérieur à 20 millions d'euros ;
- tout désinvestissement de la Société ou de l'une de ses filiales d'un montant supérieur à 20 millions d'euros ;
- tout engagement de la Société ou de l'une de ses filiales d'un montant supérieur à 20 millions d'euros ;
- la conclusion par la Société ou l'une de ses filiales de tout contrat de prêt d'un montant supérieur à 20 millions d'euros ;
- l'approbation du budget annuel consolidé de la Société ;
- la modification des grands axes de développement stratégiques de la Société et de ses filiales ;
- la nomination d'un gérant autre que DUVAL GESTION dès lors que Monsieur Eric Duval ne serait plus gérant de la Société.

Les seuils ci-dessus sont indexés annuellement, et pour la première fois au 1er janvier 2010, en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction (ICC). L'indice de référence est l'indice du troisième trimestre 2008, l'indice de comparaison est le dernier indice ICC paru au 1er janvier de chaque année.

Conformément à la Loi, le Conseil établit un rapport à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire annuelle, qui statue sur les comptes de la Société : le rapport est mis à la disposition des actionnaires en même temps que le rapport de la Gérance et les comptes annuels de l'exercice.

Le Conseil décide des propositions d'affectation des bénéfices et de mise en distribution des réserves ainsi que des modalités de paiement du dividende, en numéraire ou en actions, à soumettre à l'assemblée générale des commanditaires.

Le Conseil établit un rapport sur toute augmentation ou réduction de capital de la Société proposée aux actionnaires.

Le Conseil, après en avoir informé par écrit le ou les gérants, peut, s'il l'estime nécessaire, convoquer les actionnaires en assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, en se conformant aux dispositions légales relatives aux formalités de convocation.

Sur proposition de son Président, le Conseil peut nommer un ou plusieurs censeurs, personnes physiques, choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux, sans que leur nombre puisse être supérieur à trois.

Ils sont nommés pour une durée d'un an et peuvent toujours être renouvelés dans leurs fonctions de même qu'il peut à tout moment et pour quelque cause que ce soit être mis fin à celles-ci par le Conseil.

Les censeurs ont un rôle de conseil et sont chargés d'assister le Conseil sans pouvoir, en aucun cas, s'y substituer. Ils sont convoqués aux séances du Conseil et assistent aux délibérations avec voix consultative et sans que leur absence ne puisse nuire à la valeur des délibérations. Ils peuvent également assister aux comités du Conseil dans lesquels ils auront été nommés membres ou y participer ponctuellement sur invitation.

Les censeurs peuvent recevoir une rémunération pour l'exercice de leurs fonctions, prélevée sur le montant de la rémunération allouée au Conseil (ex-jetons de présence). Ce montant est fixé par le Conseil.

Le Conseil de surveillance ne dispose pas de pouvoir particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions.

### ***Durée des mandats***

La durée statutaire du mandat de membre du Conseil est de quatre années, et ce afin de prendre en compte les préconisations en la matière du « Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites » de MiddleNext de septembre 2021, qui recommande que le conseil veille à ce que la durée statutaire des mandats soit adaptée aux spécificités de l'entreprise, conformément à la recommandation R10 du Code MiddleNext.

Par ailleurs, et toujours dans le but de prendre en compte les préconisations en la matière du Code MiddleNext, il a été proposé et voté à l'occasion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2016 tenue en 2017, la modification des statuts de la Société afin de permettre de procéder à des nominations ou renouvellements, à titre exceptionnel, pour des durées inférieures permettant de mettre en place un renouvellement par roulement du Conseil de surveillance.

Ainsi, lors des assemblées générales tenues en 2017 et 2018, les mandats des membres du Conseil de surveillance dont les mandats étaient arrivés à échéance ont été renouvelés pour des durées allant de deux à quatre années, et un nouveau membre a été nommé pour une durée exceptionnelle de deux exercices. Le renouvellement par roulement du Conseil de surveillance ayant été mis en place, tous les renouvellements seront désormais à nouveaux proposés pour la durée statutaire de quatre années.

En conséquence le Conseil de surveillance est désormais renouvelé par tiers, répartis en trois séries de 5 membres.

### ***Membres indépendants***

Lors de sa séance du 1<sup>er</sup> mars 2021, le Conseil a rappelé la définition de l'indépendance d'un membre telle qu'elle est décrite par le code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyenne et petites (Code MiddleNext) auquel fait référence le règlement intérieur du Conseil. Ainsi :

*Un [administrateur] est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit, avec la Société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ainsi par [administrateur] indépendant, il faut entendre, au-delà du simple caractère non exécutif, toute personne dépourvue de lien d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, autre) avec ceux-ci.*

Le Code MiddleNext précise que cinq critères permettent de présumer l'indépendance des membres du conseil qui se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle, familiale ou de proximité significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement :

- Ne pas avoir été au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
- Ne pas avoir, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc) ;
- Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droits de vote significatif ;



- Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Après examen de la situation personnelle des membres, lors de la réunion du 2 mars 2021, le Conseil a décidé, à l'unanimité, que Mesdames Marie Tournier, Aurélie Tristant, et Margaux Graff, ainsi que Messieurs Eric Ranjard, Christian Louis-Victor, Jean-Michel Boukhers, Pierre-André Périssol, Axel Bernia, et les sociétés Suravenir, représentée par Monsieur Bernard Le Bras, Eureka Dev SA, représentée par Madame Marie-Noëlle Vergely, BMR Holding représentée par Madame Marianne Robbe et Banque Populaire Val de France, représentée par Monsieur Luc Carpentier pouvaient être désignés comme membres indépendants.

Le Conseil, à ce jour, est composé de quinze membres dont douze sont déclarés comme indépendants, en application de la recommandation R3 du Code MiddleNext.

### *Fréquence des réunions*

La recommandation R6 du code MiddleNext recommande un minimum de quatre réunions annuelles.

La fréquence et la durée des réunions permettent ainsi un examen approfondi des thèmes abordés.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le Conseil s'est réuni quatre fois.

Le taux de participation moyen aux réunions correspondant au nombre de personnes présentes et représentées est de 82 % et compte tenu de la situation sanitaire la visioconférence a été privilégiée pour ces réunions.

### *Convocation des membres*

Les statuts de la Société prévoient que la convocation des membres peut intervenir par lettre simple ou par tout moyen de communication électronique.

Le règlement intérieur du Conseil prévoit que sauf cas d'urgence, la convocation des membres du Conseil doit intervenir au moins une semaine avant la date de tenue de la réunion du Conseil. Si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés, le Conseil peut se réunir sans délai sur convocation verbale. Les réunions peuvent être convoquées par le Président du Conseil, ainsi que par la moitié au moins de ses membres ou par chacun des gérants ou encore par chacun des commandités de la Société. Le ou les gérants doivent être convoqués aux réunions auxquelles ils assistent à titre simplement consultatif. La présence de la moitié au moins des membres est nécessaire pour la validité de ses délibérations.

### *Information et formation des membres du Conseil*

En application des recommandations R4 et R5 du Code MiddleNext, le règlement intérieur de la Société organise l'information et la formation des membres du Conseil.

Le Président communique de manière régulière aux membres du Conseil, et entre deux séances au besoin, toute information pertinente concernant la Société.

Chaque membre du Conseil peut bénéficier de toute formation nécessaire au bon exercice de sa fonction de membre du Conseil - et le cas échéant, de membre de Comité - dispensée par l'entreprise ou approuvée par elle.

A compter de l'exercice 2022 et conformément à la recommandation R5 du Code MiddleNext modifié en septembre 2021, le Conseil mettra en place un plan de formation triennale adapté aux spécificités de l'entreprise, destiné aux « membres du Conseil ». Le Conseil fera, chaque année un

point sur l'avancement du plan de formation et en rendra compte dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

En vue de compléter leur information, les membres du Conseil peuvent rencontrer les principaux dirigeants de la Société et du Groupe, y compris hors la présence des membres de la Gérance sur les sujets figurant à l'ordre du jour du Conseil. Ils font part de leur demande au Président du Conseil. Il est répondu à leurs questions dans les meilleurs délais.

### *Tenue des réunions*

Le Conseil se réunit au siège social, ou en tout autre endroit spécifié dans la convocation. Ces réunions peuvent intervenir par des moyens de visioconférence ou tout moyen de télécommunication permettant l'identification des membres du Conseil, garantissant leur participation effective à la réunion du Conseil et permettant une retransmission en continu des débats et délibérations, dans le cadre des dispositions légales et réglementaires applicables.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés et pouvant prendre part au vote, un membre présent ne pouvant représenter qu'un seul membre absent sur présentation d'un pouvoir exprès. En cas de partage des voix, la voix du Président sera prépondérante. Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux consignés dans un registre spécial et signés par le Président de séance et par le secrétaire du Conseil ou par la majorité des membres présents.

### *Règlement intérieur*

Lors de sa réunion du 2 décembre 2021, le Conseil de surveillance a adopté un nouveau règlement intérieur, mis à jour pour tenir compte notamment des nouvelles préconisations et recommandations du Code Middlenext dans sa version de septembre.

Le règlement intérieur, dans sa version en vigueur à la date des présentes, régit le fonctionnement et l'organisation du Conseil, conformément à la recommandation R7 du Code MiddleNext.

Ce règlement intérieur adopté par le Conseil comprend en outre, en application de la recommandation R9 du code MiddleNext une « Charte du membre du conseil de surveillance » ainsi qu'un « Code d'éthique relatif aux opérations sur titres et au respect de la réglementation française sur le délit d'initié, le manquement d'initié et les manipulations de marché ».

Le règlement intérieur prévoit également :

- conformément à la recommandation R2 du Code MiddleNext la mise à jour annuellement par chaque membre du Conseil de ses déclarations sur l'existence éventuelle de conflits d'intérêts et la revue annuelle par le Conseil des conflits d'intérêts connus.
- conformément à la recommandation R14 du Code MiddleNext la possibilité pour le Conseil d'organiser des réunions avec les actionnaires significatifs n'étant pas représentés au Conseil, ainsi que des rencontres entre la gérance et les actionnaires significatifs qui le souhaitent, préalablement à la tenue de l'assemblée générale.
- conformément à la recommandation R14 du Code MiddleNext également : porte une attention toute particulière aux votes négatifs en analysant, entre autres, comment s'est exprimée la majorité des minoritaires, et s'interroge sur l'opportunité de faire évoluer, en vue de l'assemblée générale suivante, ce qui a pu susciter des votes négatifs et sur l'éventualité d'une communication à ce sujet.
- conformément à la nouvelle recommandation R15 du Code MiddleNext : que le Conseil vérifie que la politique visant à l'équilibre homme-femme et à l'équité est bien mise en œuvre à chaque niveau hiérarchique de la Société est bien appliquée.

## ***Evaluation***

Conformément à la recommandation R13 du Code MiddleNext, le règlement intérieur de la Société adopté par le Conseil le 2 décembre 2021, prévoit qu'une fois par an, le Conseil débat de son propre fonctionnement, et propose le cas échéant des amendements à son règlement intérieur. Tous les trois ans, le Conseil réalise une évaluation formalisée de son propre fonctionnement.

Après des évaluations formalisées en 2013, 2016, et 2019, un questionnaire d'« autoévaluation par les membres du Conseil de surveillance de Patrimoine & Commerce » a été envoyé à tous les membres avec les convocations au conseil du 4 décembre 2019. Ce questionnaire a mis en évidence un excellent taux de satisfaction des membres y ayant répondu.

Le Conseil lors de sa réunion du 2 décembre 2021 a débattu de son propre fonctionnement et les membres du Conseil ont déclaré ne pas avoir été exposés à des conflits d'intérêts au cours de l'exercice clos le 31 12 2021.

## ***Réunions et travaux du Conseil***

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le Conseil de Patrimoine et Commerce a tenu les réunions suivantes :

Réunion du 1<sup>er</sup> mars 2021: Approbation du procès-verbal de la précédente réunion - Examen du caractère indépendant des Membres du Conseil – Renouvellement de mandat de membres de Comités - Point sur l'activité de la Société et de ses filiales, présenté par la Gérance -Examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 arrêtés par la Gérance – Approbation du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise - Etablissement du rapport du Conseil de surveillance prévu à l'article L.226-9 al.2 du code de commerce -Examen des conventions visées à l'article L.226-10 du code de commerce -Examen de l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale d'actionnaires relevant de la compétence du Conseil de surveillance, et élaboration des rapports du Conseil à présenter à l'assemblée générale - Questions diverses.

Réunion du 17 juin 2021: Approbation du procès-verbal de la précédente réunion – Renouvellement du mandat du Président du Conseil de surveillance – Renouvellement de la composition du comité d'audit – Renouvellement de la composition du comité d'investissement – renouvellement de la composition du comité de rémunérations – Point sur l'activité après la fin du confinement – Questions diverses.

Réunion du 23 septembre 2021 : Approbation du procès-verbal de la précédente réunion - Point sur l'activité - Examen des comptes semestriels (1er janvier – 30 juin 2021) et rapport du Comité d'audit – Calendrier des réunions du Conseil – Questions diverses.

Réunion du 2 décembre 2021 : Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2021 – Point sur l'activité de la société - Présentation du prévisionnel d'atterrissage de l'année 2021 et du budget de l'année 2022 – Information sur le résultat du plan de rachat et réduction du capital - Compte-rendu de la réunion du Comité des Rémunérations du 2 décembre 2021 - Principe d'attribution des jetons de présence au titre de l'année 2021 – Point impact révision du Code middlenext de septembre 2021 - Questions diverses : Revue des conflits d'intérêts, changement de siège social.

Conformément à la recommandation R7 du Code MiddleNext, la Société a créé un Comité d'audit, un Comité d'investissement, ainsi qu'un Comité des rémunérations, respectivement les 24 février 2010, 27 janvier 2011 et 4 avril 2012. Les Comités d'audit et d'investissement sont présidés par un membre indépendant du Conseil de surveillance.

Conformément à la recommandation R8 du Code MiddleNext, la Société a créé un Comité sur la responsabilité sociale/ sociétale et environnementale (RSE) le 2 décembre 2021. Le Comité RSE est présidé par un membre indépendant du Conseil de surveillance.

### ***Comité d'audit***

Le Comité d'audit a été créé le 24 février 2010 ; il est chargé d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Les membres actuels du Comité d'audit sont les suivants :

- Monsieur Christian Louis-Victor, membre indépendant, nomination le 28 avril 2014, dernier renouvellement le 17 juin 2021,
- Madame Lydia Le Clair, nomination le 24 février 2010, dernier renouvellement le 17 juin 2021,
- Monsieur Emmanuel Chabas, nomination le 27 juin 2017 dernier renouvellement le 17 juin 2021.

Le Comité d'audit est présidé par Monsieur Christian Louis-Victor depuis le 28 avril 2014.

### ***Fréquence des réunions et compte-rendu***

Au cours de l'exercice 2021, le Comité d'audit s'est réuni deux fois.

Réunion du 18 février 2021 : Examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021, arrêtés par la Gérance – Examen de la documentation établie par la Gérance – Rapport du comité relatif aux comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021, à destination du Conseil de surveillance – Questions diverses

Cette réunion s'est tenue en présence des deux Commissaires aux comptes de la Société.

Réunion du 14 septembre 2021 : Présentation des comptes semestriels et du rapport financier semestriel (1er janvier – 30 juin 2021) - Rapport du comité relatif aux comptes semestriels à destination du Conseil de surveillance – Questions diverses.

Cette réunion s'est tenue en présence des deux Commissaires aux comptes de la Société.

### ***Missions et attributions***

Le Comité d'audit assiste le Conseil dans son rôle de surveillance et de contrôle de la Société. Le Comité d'audit est chargé des missions suivantes :

#### **Les comptes**

Le Comité d'Audit doit :

- procéder à l'examen préalable et donner son avis sur les projets de comptes annuels, et semestriels avant que le Conseil en soit saisi ;
- suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- examiner la pertinence et la permanence des principes et règles comptables utilisées dans l'établissement des comptes sociaux et comptes consolidés et prévenir tout manquement éventuel à ces règles ;
- se faire présenter l'évolution du périmètre des sociétés consolidées et recevoir, le cas échéant, toutes explications nécessaires ;
- entendre, lorsqu'il l'estime nécessaire, les Commissaires aux Comptes, la gérance, la direction financière, l'audit interne ou tout autre personne du management ; ces

- auditions peuvent avoir lieu, le cas échéant, hors la présence des membres de la direction générale ; il peut recourir à une expertise extérieure à la Société
- examiner avant leur publication les projets de comptes annuels et intérimaires, de rapport d'activité et de résultat et de tous comptes (y compris prévisionnels) établis pour les besoins d'opérations spécifiques significatives, et des communiqués financiers importants avant leur émission ;
  - veiller à la qualité des procédures permettant le respect des réglementations boursières ;
  - être informé annuellement de la stratégie financière et des conditions des principales opérations financières du Groupe.

### **Le contrôle externe**

Le Comité d'Audit doit :

- superviser les questions relatives à la nomination, au renouvellement ou à la révocation des Commissaires aux Comptes de la Société et au montant des honoraires à fixer pour l'exécution des missions de contrôle légal ;
- adresser au Conseil une recommandation sur les Commissaires aux Comptes dont la désignation ou le renouvellement va être proposé à l'assemblée générale. Sauf lorsqu'elle concerne le renouvellement, cette recommandation doit être justifiée et comporter au moins deux choix possibles classés par ordre de préférence ;
- superviser les règles de recours aux Commissaires aux Comptes pour des travaux autres que le contrôle des comptes ;
- s'assurer du respect par les Commissaires aux Comptes des conditions d'indépendance qui leurs sont applicables, telles que définies par la loi et le règlement européen n°537/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 ;
- pré-approuver toute mission confiée aux Commissaires aux Comptes en dehors de l'audit ;
- assurer le suivi de la réalisation par les Commissaires aux Comptes de leur mission, en tenant compte des constatations et conclusions du H3C (Haut Conseil du Commissariat aux Comptes) consécutives aux contrôles d'assurance qualité que celui-ci peut réaliser ;
- examiner chaque année avec les Commissaires aux Comptes les montants des honoraires d'audit versés par la Société et son Groupe aux entités des réseaux auxquels appartiennent les Commissaires aux Comptes, leurs plans d'intervention, les conclusions de ceux-ci et les recommandations et suites qui leur sont données ;
- arbitrer, le cas échéant, des points de désaccord entre les Commissaires aux Comptes et la gérance susceptibles d'apparaître dans le cadre de ces travaux.

### **Le contrôle interne**

Le Comité d'Audit doit :

- évaluer l'efficacité et la qualité des systèmes et procédures de contrôle interne de la Société et du Groupe ;
- être informé par la gérance, ou toute autre voie, de toutes réclamations de tiers ou toutes informations internes révélant des critiques sur les documents comptables ou les procédures de contrôle interne de la Société ainsi que des procédures mises en place à cette fin et des remèdes à ces réclamations ou critiques.

### **Les risques**

Le Comité d'Audit doit :

- prendre connaissance régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements et risques significatifs du Groupe ;
- examiner la politique de maîtrise des risques et les procédures retenues pour évaluer et gérer ces risques.

Le Comité d'Audit rend compte régulièrement au Conseil de l'exercice de ses missions, des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il doit informer sans délai le Conseil de toute difficulté rencontrée.

### ***Comité d'investissement***

Le Comité d'investissement a été créé le 27 janvier 2011.

Le Comité d'investissement est composé de trois à sept membres désignés par le Conseil, et choisis parmi les membres du Conseil, ou en dehors, dans la limite d'un quart des membres du Comité d'investissement.

Les personnalités extérieures désignées comme membres du Comité d'investissement sont nommées au regard de leur expérience professionnelle de nature à apporter une expertise réelle et reconnue au Comité d'investissement.

Les membres actuels du Comité d'investissement sont :

- Monsieur Eric Ranjard, nommé le 27 janvier 2011, dernier renouvellement le 17 juin 2020,
- Monsieur Jean-Michel Boukhers, nommé le 29 juin 2011, dernier renouvellement le 17 juin 2021,
- La société Suravenir, représentée par Monsieur Pascal Frelau, nommée le 14 décembre 2011, dernier renouvellement le 26 juin 2019,
- La société Prédica, représentée par Monsieur Hugues Grimaldi, nommé le 22 septembre 2020, dernier renouvellement le 17 juin 2021, et
- La société Banque Populaire Val de France, représentée par Monsieur Thierry Querné, nommée le 25 septembre 2018, dernier renouvellement le 17 juin 2020

Le Comité d'investissement est présidé par Monsieur Eric Ranjard depuis le 26 juin 2015.

Le Comité se réunit sur convocation de son Président. Il peut être réuni à tout moment. Les convocations sont adressées par tous moyens écrits. Elles peuvent être verbales et sans délai en cas de présence de l'ensemble des membres du Comité d'investissement.

La Gérance est invitée à participer aux réunions du Comité d'investissement pour présentation des dossiers d'investissement ou de désinvestissement.

### ***Fréquence des réunions et compte-rendu***

Au cours de l'exercice 2021, le Comité d'investissement s'est réuni une fois.

Réunion du 23 septembre 2021 : Validation du procès-verbal de la précédente réunion – Présentation d'un projet d'investissement – Thonon-les-Bains (74) – Présentation du portefeuille Wave.

### ***Missions et attributions***

Le Comité émet un avis, sur tout projet d'investissement ou de désinvestissement préparé par la Gérance, pour lesquels il est saisi dans les conditions suivantes :

- a) Le Comité d'investissement émet obligatoirement un avis sur tous les projets d'investissements ou de désinvestissements d'un montant supérieur à 20 millions d'euros.

Ces avis sont communiqués par le président du Comité d'investissement au Président du Conseil pour diffusion à chacun des membres du Conseil au moins 24 heures avant la réunion du Conseil appelée à donner son avis sur les décisions d'investissement ou de désinvestissement d'un montant supérieur à 20 millions d'euros, en application des stipulations de l'article 17.2 des statuts de la Société.

b) Le Comité d'investissement peut être volontairement consulté à la seule initiative de la Gérance sur tout projet d'investissement inférieur à 20 millions d'euros.

Ces avis sont résumés et communiqués pour information aux membres du Conseil par le président du Comité d'investissement à l'occasion de la plus proche réunion du Conseil suivant chaque réunion du Comité d'investissement.

c) Le Comité d'investissement est nécessairement consulté sur tout projet d'investissement, quel que soit son montant, engendrant une ou plusieurs conventions avec une partie liée relevant du champ d'application de l'article L.225-38 du code de commerce par renvoi de l'article L.226-10 du même code.

Ces avis sont communiqués par le président du Comité d'investissement à chacun des membres du Conseil au moins 24 heures avant la réunion du Conseil appelée à autoriser la ou les convention(s) concernée(s) relevant du champ d'application de l'article L225-38 du code de commerce par renvoi de l'article L226-10 du même code.

Le seuil de 20 millions d'euros est indexé annuellement, en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction (ICC). L'indice de référence est l'indice du troisième trimestre 2008, l'indice de comparaison est le dernier indice ICC paru au 1er janvier de chaque année.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Gérance a pris l'initiative de solliciter l'avis du Comité sur l'ensemble des projets d'investissement et de désinvestissement, quel que soit leur montant, comme elle le fait systématiquement depuis la création du Comité.

### ***Comité des rémunérations***

A l'occasion de sa réunion du 4 avril 2012, le Conseil a décidé de la création d'un Comité des rémunérations.

Le Comité est composé d'un maximum de cinq membres choisis, parmi les membres du Conseil de surveillance.

Les membres actuels du Comité des rémunérations sont :

La société Prédica, représentée par Monsieur Hugues Grimaldi, nommée le 22 septembre 2020, dernier renouvellement le 17 juin 2021

Monsieur Jean-Michel Boukhers, nommé le 4 avril 2012, dernier renouvellement le 26 juin 2019.

Le Comité des rémunérations est présidé par Monsieur Hugues Grimaldi depuis le 2 décembre 2020.

Le Comité se réunit sur convocation de son président ou à la demande du Conseil ou de son président.

### ***Fréquence des réunions et compte-rendu***

Au cours de l'exercice 2021, le Comité des rémunérations s'est réuni une fois.

Réunion du 2 décembre 2021 : Proposition sur le montant et la répartition de la rémunération des membres du conseil de surveillance.

### ***Missions et attributions***

Le Comité a pour mission de formuler des avis ou recommandations au Conseil en matière de rémunération des gérants, des membres du Conseil et des personnes clés de la Société.

Le niveau et les modalités de rémunération des gérants doivent respecter les principes d'exhaustivité, équilibre, benchmark, cohérence, lisibilité, mesure et transparence.

Il propose au Conseil un montant global pour les rémunérations de ses membres qui doit être proposé à l'assemblée générale de la Société et lui donne un avis sur la répartition de la rémunération globale allouée par l'assemblée générale entre les membres du Conseil et les membres de ses comités. Le cas échéant, il formule des propositions concernant les rémunérations exceptionnelles allouées par le Conseil à ses membres pour des missions ou mandats spécifiques qui leur seraient confiés.

Il examine et émet un avis sur la politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou d'actions gratuites et sur toute attribution d'options ou d'actions gratuites ou de toute autre forme d'intéressement au bénéfice des dirigeants de la Société, ainsi que sur toute proposition d'augmentation du capital de la Société sous la forme d'une offre réservée aux salariés.

Le Comité peut convier à ses réunions des membres de la direction de l'entreprise ou toute autre personne appartenant ou non à l'entreprise.

Les gérants sont invités à chacune des réunions du Comité des Rémunérations.

Le Comité peut se faire assister, aux frais de la société, par tout expert ou spécialiste de son choix, interne ou externe, après en avoir informé le Président du Conseil.

Les avis du Comité sont pris à la majorité simple des membres présents ; en cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.

En aucun cas un membre du Comité ne peut prendre part aux discussions ou à la formalisation d'une proposition ou d'un avis concernant ses propres avantages ou sa rémunération.

### **Comité sur la responsabilité sociale/sociétale et environnementale (RSE)**

À l'occasion de sa réunion du 2 décembre 2021, le Conseil a décidé de la création d'un Comité RSE.

Le comité RSE est composé d'un maximum de cinq (5) membres choisis parmi les membres du Conseil, il est présidé par un membre indépendant.

Les personnalités extérieures désignées comme membres du Comité RSE sont nommées au regard de leur expertise.

Les premiers membres du Comité RSE sont :

Madame Marie Tournier,

Madame Margaux Graff,

Madame Lydia Le Clair,

Monsieur Luc Carpentier,

Monsieur Bernard Le Bras.

Le Comité RSE est présidé par Mme Marie Tournier.

### ***Fréquence des réunions et compte-rendu***



Le Comité RSE se réunit au moins une (1) fois par an et aussi souvent que nécessaire, sur convocation de sa présidente ou à la demande du Conseil.

### ***Missions et attributions***

Le Comité a pour mission de suivre et de valider les actions de la politique RSE de la société à savoir :

- Valider et suivre les actions de la société en matière d'emploi et de condition de travail : emploi, veiller à l'égalité de traitement et la lutte contre les discriminations, veiller au respect des conventions fondamentales sur l'organisation du travail ;
- Valider et suivre les enjeux environnementaux : activité de la Société en matière de pollution, en matière de gestion des déchets, les impacts des activités de la Société en matière d'utilisation durable des ressources, conséquences des activités de la Société en matière de changement climatique, protection de la biodiversité ;
- Valider et suivre les engagements de PATRIMOINE & COMMERCE en matière de développement durable : veiller au développement de l'emploi local, identifier les parties prenantes de la société, prendre en compte le développement durable avec les fournisseurs et les sous-traitants.

Par ailleurs, le Comité est invité à réfléchir au partage de la valeur et, notamment, à l'équilibre entre le niveau de rémunération de l'ensemble des collaborateurs, la rémunération de la prise de risque de l'actionnaire et les investissements nécessaires pour assurer la pérennité de l'entreprise.

Le Comité peut convier à ses réunions des membres de la direction de l'entreprise ou toute autre personne appartenant ou non à l'entreprise.

Les gérants sont invités à chacune des réunions du Comité RSE.

Le Comité peut se faire assister, aux frais de la société, par tout expert ou spécialiste de son choix, interne ou externe, après en avoir informé le président du conseil de surveillance.

Les avis du Comité sont pris à la majorité simple des membres présents ; en cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.

En aucun cas un membre du Comité ne peut prendre part aux discussions ou à la formalisation d'une proposition ou d'un avis concernant ses propres avantages.

### **1.5 Modalités de participation des associés commanditaires aux assemblées générales**

Les modalités de participation des associés commanditaires aux assemblées générales sont régies par le code de commerce et le titre VI des statuts.

### **1.6 Pouvoir des organes de direction au titre de l'émission ou du rachat d'actions**

Les Assemblées Générales des actionnaires du 17 juin 2020 et du 17 juin 2021 ont accordé à la gérance un certain nombre de délégations de compétences et de pouvoirs dont le tableau récapitulatif figure ci-dessous.

Nature de l'autorisation	Montant autorisé	Plafond global	Date de l'Assemblée	Résolution	Durée de l'autorisation	Montants utilisés	Montants à utiliser
Autorisation donnée à la Gérance à l'effet de procéder à des rachats d'actions de la Société (art.L225-209 du Code de commerce)	Dans la limite de 10 % du capital social de la Société	N/A	17/06/20	17	18 mois		utilisée (*)
Autorisation donnée à la gérance à l'effet de procéder à des rachats d'actions de la Société (art L225-209 du Code de commerce)	Dans la limite de 10 % du capital social de la Société	N/A	17/06/21	17	18 mois		Non utilisée
Délégation de compétence donnée à la gérance pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription (art L225-129-2, L225-132, L225-133, L225-134 et L228-91 à L228-93 du Code de commerce)	100 millions d'euros en nominal d'actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital + 200 millions d'euros en nominal de valeurs mobilières représentatives de titres de créance donnant accès au capital	Plafond global maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation et de celles conférées en vertu des 18 <sup>e</sup> , 19 <sup>e</sup> , 20 <sup>e</sup> , 21 <sup>e</sup> , 22 <sup>e</sup> , 24 <sup>e</sup> , 25 <sup>e</sup> , 26 <sup>e</sup> et 27 <sup>e</sup> résolutions : 250 millions d'euros,	17/06/20	18	26 mois	Néant	Non utilisée
Délégation de compétence donnée à la gérance, pour décider, dans le cadre d'une offre au public l'augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription (art L225-127, L225-128, L225-129, L225-129-2, L225-135, L225-136, L228-92 et L228-93 du Code de commerce)	100 millions d'euros en nominal d'actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital + 200 millions d'euros en nominal de valeurs mobilières représentatives de titres de créance donnant accès au capital	Imputée sur le plafond global de la 18 <sup>e</sup> résolution	17/06/20	19	26 mois	Néant	Non utilisée
Délégation de compétence donnée à la gérance pour décider, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, l'augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription (art L225-127, L225-128, L225-129, L225-129-2, L225-135, L225-136, L228-92 et L228-93 du Code de commerce )	100 millions d'euros en nominal d'actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital (et 20 % du capital de la Société par an) + 200 millions d'euros en nominal de valeurs mobilières représentatives de titres de créance donnant accès au capital	Imputée sur le plafond global de la 18 <sup>e</sup> résolution et sur le plafond de la 19 <sup>e</sup> résolution	17/06/20	20	26 mois	Néant	Non utilisée
Autorisation consentie à la gérance en cas d'émission sans droit préférentiel de souscription, par une offre au public ou par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, pour fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'assemblée générale, dans la limite de 10 % du capital (art L225-136 du Code de commerce)	Relative aux résolutions 19 et 20 de l'AG du 17 juin 2020 Dans la limite de 10 % du capital social de la Société	Imputée sur le plafond global de la 18 <sup>e</sup> résolution et sur les plafonds de la 19 <sup>e</sup> et 20 <sup>e</sup> résolution	17/06/20	21	26 mois	Néant	Non utilisée
Autorisation donnée à la gérance à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription (art L225-135-1 du Code de commerce)	Limite prévue par la réglementation applicable (soit à ce jour 15 % de l'émission initiale)	Plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée ainsi que du plafond global fixé par la 18 <sup>e</sup> résolution	17/06/20	22	26 mois	Néant	Non utilisée
Délégation de compétence donnée à la gérance à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (art L225-129, L225-129-2 et L225-130 du Code de commerce)	Plafond fixé à la somme pouvant être légalement incorporée	Non imputée sur le plafond global de la 18 <sup>e</sup> résolution	17/06/20	23	26 mois	Néant	Non utilisée
Délégation de compétence donnée à la gérance à l'effet de procéder, avec suppression du droit préférentiel de souscription, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société dans la limite de 10 % du capital social (art L225-147 du Code de commerce)	Dans la limite de 10 % du capital social de la Société	Imputée sur le plafond global de la 18 <sup>e</sup> résolution et sur le plafond de la 19 <sup>e</sup> résolution	17/06/20	24	26 mois	Néant	Non utilisée
Délégation de compétence donnée à la gérance à l'effet de procéder, avec suppression du droit préférentiel de souscription, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en cas d'offre publique initiée par la Société (art L225-129 à L225-129-6, L225-148 et L228-92 du Code de commerce)	Dans la limite de 200 % du capital social de la Société	Imputée sur le plafond global de la 18 <sup>e</sup> résolution et sur le plafond de la 19 <sup>e</sup> résolution	17/06/20	25	26 mois	Néant	Non utilisée
Délégation de compétence donnée à la gérance pour procéder à des augmentations de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers (art L225-129, L225-129-2 à L225-129-6, L225-138 et L225-138-1 du Code de commerce et L3332-1 et suivants du Code du travail)	Dans la limite de 3 % du capital social de la Société	Imputée sur le plafond global de la 18 <sup>e</sup> résolution et sur le plafond de la 19 <sup>e</sup> résolution	17/06/20	26	26 mois	Néant	Non utilisée

Délégation de compétence donnée à la gérance à l'effet de procéder, avec suppression du droit préférentiel de souscription, à des attributions gratuites d'actions au bénéfice de membres du personnel salarié et de mandataires sociaux de la Société et ses filiales (art L225-197-1 et L225-197-2 du Code de commerce)	Dans la limite de 5,5 % du capital social de la Société	Imputée sur le plafond global de la 18 <sup>e</sup> résolution et sur le plafond de la 19 <sup>e</sup> résolution	17/06/20	27	38 mois	Néant	Non utilisée
Autorisation donnée à la gérance de réduire le capital social par annulation d'actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat (art L225-209 et suivants du Code de commerce)	Dans la limite de 10 % du capital social de la Société	N/A	17/06/20	28	26 mois	Néant	Non utilisée

(\*) Le détail concernant l'utilisation de cette délégation figure au Chapitre 7 du Document d'enregistrement universel (URD).

## 2. Rémunération des mandataires sociaux

### 2.1 Présentation

Compte tenu de sa forme juridique de société en commandite par actions, la Société est dirigée par une Gérance et contrôlée par un Conseil de surveillance. Elle comporte en outre un ou plusieurs associés commandités.

Depuis la publication de l'ordonnance n°2019-1234 du 27 novembre 2019 relative à la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées (l'« **Ordonnance** »), le dispositif « *say on pay* » est applicable au(x) gérant(s), au président du Conseil de surveillance et aux membres du Conseil de surveillance des sociétés en commandite par action cotées, jusqu'à présent exclues du dispositif, dans des conditions qui leur sont propre.

La politique de rémunération des gérants, du président du Conseil de surveillance et des membres du Conseil de surveillance fait désormais l'objet d'un projet de résolution soumis à l'approbation de l'assemblée générale et à l'accord des associés commandités chaque année.

Il est précisé que l'assemblée générale et l'associé commandité se prononceront également (i) sur le présent rapport présentant l'ensemble des rémunérations versées ou attribuées aux gérants, président du Conseil de surveillance et membres du conseil de surveillance au cours de l'exercice clos et des informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce et (ii) sur les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au cours de l'exercice écoulé par des résolutions distinctes pour chaque dirigeant mandataire social (i.e, les gérants et le président du Conseil de surveillance), conformément à la politique de rémunération établie par l'associé commandité après avis consultatif du Conseil de surveillance (statuant lui-même sur recommandation du comité des rémunérations) exposée et adoptée le 17 juin 2021 par l'assemblée générale des associés.

### 2.2 Politique de rémunération des mandataires sociaux établie en application de l'article L. 22-10-76 du Code de Commerce pour l'exercice 2022.

#### 2.2.1 Politique de rémunération de la Gérance

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées MiddleNext qu'elle applique lorsque ses prescriptions sont compatibles à la forme des sociétés en commandite par actions et aux statuts de la Société. A ce titre, le niveau et les modalités de rémunération des dirigeants sont fondés sur les sept principes suivants :

- Exhaustivité,
- Equilibre,

- Benchmark,
- Cohérence,
- Lisibilité,
- Mesure, et
- Transparence.

La politique de rémunération de la Gérance pour l'exercice 2022 a été établie par les associés commandités délibérant à l'unanimité après avis consultatif du conseil de surveillance en date du 22 février 2022, en tenant compte des principes et conditions prévus l'article 14 des statuts (article 14.1 des statuts pour la partie fixe et article 14.2 (i) et (ii) des statuts pour la partie variable).

#### ***Rémunération fixe (article 14.1 des statuts)***

La rémunération fixe annuelle de la gérance pour l'exercice 2021 s'élève à 239.000 euros, cette somme correspondant au montant de 200 000 euros, hors taxes, indexé au 1er janvier de chaque année et pour la première fois le 1er janvier 2011 en fonction de la variation positive de l'indice Syntec. L'indice de référence est le dernier indice Syntec connu au 1er janvier 2010 comparé au dernier indice Syntec connu à la date de la révision.

Il sera proposé aux actionnaires d'augmenter lors de l'assemblée générale annuelle du 16 juin 2022 le montant de la rémunération fixe de la gérance qui passera de 200 000 à 300 000 euros, hors taxes, indexé au 1er janvier de chaque année et pour la première fois le 1er janvier 2023 en fonction de la variation positive de l'indice Syntec.

#### ***Rémunération variable (article 14.2 des statuts)***

La rémunération variable est déterminée sur la base des trois éléments suivants :

- (i) la progression de l'EBITDA consolidé du groupe formé par la Société et ses participations entre l'EBITDA de l'exercice N et l'EBITDA de l'exercice N-1 retraité,
- (ii) la valeur des investissements réalisés, et
- (iii) la valeur des désinvestissements / cessions réalisées.

Aux termes des statuts :

« Pour le point (i), la rémunération variable est égale à 10% de la progression d'un exercice à l'autre de l'EBITDA consolidé. Cette variation est calculée par différence entre l'EBITDA de l'exercice N et l'EBITDA retraité de l'exercice N-1, laquelle variation doit nécessairement être positive pour que la Gérance puisse prétendre à une rémunération à ce titre.

L'EBITDA consolidé correspond au résultat opérationnel consolidé du groupe, avant variation de la juste valeur des actifs et des passifs (immeubles de placement, passifs financiers, etc...), avant dotations aux amortissements et provisions, avant reprise sur amortissements et sur provisions, avant rémunération de la Gérance (fixe et variable) et avant résultat sur cessions d'actifs. L'EBITDA de chaque exercice est calculé sur la base des comptes consolidés tels que publiés.

Afin de permettre une comparaison de la performance du groupe dont la Société est la mère, abstraction faite de toute variation de périmètre des actifs en gestion d'un exercice à l'autre, l'EBITDA de l'exercice N-1 est retraité des éléments suivants :

- Retraitement des effets des investissements intervenus durant l'exercice N :

Un montant égal à 85% des loyers facturés durant l'exercice N provenant des investissements réalisés durant ce même exercice N est ajouté à l'EBITDA consolidé de l'exercice N-1,

- Retraitement des effets des investissements intervenus durant l'exercice N-1 :

Un montant égal à 85% de la différence entre les loyers facturés au titre de l'exercice N et les loyers facturés au titre de l'exercice N-1 provenant des investissements réalisés durant l'exercice

N-1 est ajouté à l'EBITDA consolidé de ce même exercice N-1, exclusivement si cette différence est positive,

- Retraitement des effets des désinvestissements intervenus durant l'exercice N :

Un montant égal à 85% de la différence entre les loyers facturés au titre de l'exercice N et les loyers facturés au titre l'exercice N-1 provenant des désinvestissements réalisés durant l'exercice N est déduit de l'EBITDA consolidé de l'exercice N-1, exclusivement si cette différence est négative,

- Retraitement des effets des désinvestissements intervenus durant l'exercice N-1 :

Un montant égal à 85% de la différence entre les loyers facturés au titre de l'exercice N et les loyers facturés au titre l'exercice N-1 provenant des désinvestissements réalisés durant l'exercice N-1 est déduit de l'EBITDA consolidé de l'exercice N-1.

Il est précisé que les loyers facturés servant de base de calcul aux ajustements ci-dessus sont les loyers calculés actif par actif. Pour les investissements, les loyers sont pris en compte à partir de la date à laquelle ils ont été intégrés dans les comptes consolidés de la Société. Pour les désinvestissements, il est retenu la date à laquelle les loyers ont cessé d'être intégrés dans les comptes consolidés de la Société. Les notions d'investissements et de désinvestissements sont les mêmes que celles plus amplement décrites ci-dessous.

Pour le point (ii), la rémunération variable est due pour chacune des tranches suivantes :

- 1% de la valeur des investissements comprise entre 0 euro et 40 millions d'euros ;
- 0,50% de la valeur des investissements comprise entre 40 millions et un centime d'euros et 120 millions d'euros ;
- 0,25% de la valeur des investissements supérieure à 120 millions et un centime d'euros ;

Les tranches ci-dessus sont actualisées annuellement, et pour la première fois au 1<sup>er</sup> janvier 2010, en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction (ICC). L'indice de référence est l'indice du troisième trimestre 2008, l'indice de comparaison sera le dernier indice ICC paru au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Ainsi, pour l'exercice 2022, les tranches sont les suivantes :

- 1% de la valeur des investissements comprise entre 0 euro et 43,8 millions d'euros ;
- 0,50% de la valeur des investissements comprise entre 43,8 millions et un centime d'euros et 131,4 millions d'euros ;
- 0,25% de la valeur des investissements supérieure à 131,4 millions et un centime d'euros ;

Pour le point (iii), la rémunération variable représente 0,25% de la valeur des désinvestissements / cessions / ventes immobilières, sous réserve qu'ils dégagent une plus-value.

On entend par « valeur des investissements », le montant des investissements réalisés directement par la Société ou ses participations dans le cadre de leur développement avec les précisions suivantes :

a) En cas d'acquisitions immobilières, il est retenu le montant brut de l'acquisition figurant dans l'acte notarié (acquisition directe ou par voie de crédit-bail immobilier). En cas de rénovation et/ou de travaux complémentaires, une facture complémentaire est établie à la date de début d'amortissement de l'actif concerné (dans les comptes sociaux du bénéficiaire des travaux de rénovation) sur la base du coût des travaux effectués.

b) En cas d'apport d'actifs immobiliers, il est retenu le montant brut réévalué des actifs immobiliers apportés sans tenir compte des passifs éventuellement repris.

c) En cas d'acquisition de société, il est retenu la valeur réévaluée des actifs détenus par la Société sans tenir compte des passifs.

d) En cas de fusion, il est retenu la valeur réévaluée des actifs détenus par la Société absorbée sans déduire les passifs.

Il est précisé que la rémunération ne porte pas sur les opérations de cession, d'apport, de fusion, d'acquisition de sociétés intervenant entre les sociétés membres du groupe consolidé Patrimoine & Commerce. Si l'investissement est réalisé par une participation de la Société, celle-ci pourra acquitter directement la rémunération variable correspondante à la Gérance.

On entend par « valeur des désinvestissements / cessions / ventes immobilières », le montant des cessions d'actifs immobiliers réalisées par la Société ou ses participations, les cessions de sociétés à prépondérance immobilière (au sens fiscal du terme), les apports de sociétés à prépondérance immobilière conduisant à l'arrêt de la consolidation par méthode de l'intégration proportionnelle ou globale desdites sociétés apportées. La rémunération variable sur les « désinvestissements / cessions / ventes immobilières » est calculée sur la base de la valeur de l'acte notarié ou de la valeur brute des actifs des sociétés cédées ou apportées selon le cas (sans déduction des passifs).

Il est précisé que l'article 14.2 des statuts a été modifié par l'assemblée générale du 17 juin 2020 afin de prévoir que, conformément à l'article L. 22-10-77 II du Code de commerce, la rémunération variable ne pourra être versée au(x) gérant(s) qu'après approbation par l'assemblée générale des commanditaires et accord unanime des commandités, des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice au(x) gérant(s).

### ***Autres rémunérations***

La Gérance ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle, d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions. La Gérance ne bénéficie pas non plus d'avantages en nature.

Conformément à l'article 14.3 des statuts, aucune autre rémunération ne peut être attribuée aux gérants, en raison de leur fonction, sans avoir été préalablement décidée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires après accord unanime des commandités. L'assemblée générale du 17 juin 2020 a ajouté la précision suivante : « statuant sur avis consultatif du conseil de surveillance ».

Conformément à l'article 14.3 des statuts, les gérants ont droit au remboursement de toutes les dépenses, des frais de déplacement et des frais de toute nature qu'ils exposent dans l'intérêt de la Société, y compris ceux découlant des recours à des prestataires de services extérieurs.

Par ailleurs, conformément à l'article 14.3 des statuts les trois gérants de la Société font à cette date leur affaire de la répartition entre eux de la rémunération de la gérance.

*1° Manière dont la politique de rémunération respecte l'intérêt social et contribue à la stratégie commerciale ainsi qu'à la pérennité de la société*

La structure de la rémunération de la gérance permet un alignement de la rémunération avec (i) le développement organique du résultat opérationnel de la Société et (ii) le développement par croissance externe via l'acquisition d'actifs de qualité dans les meilleures conditions.

*2° Processus de décision suivi pour la détermination, la révision et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la Gérance, y compris les mesures permettant d'éviter ou de gérer les conflits d'intérêts et, le cas échéant, rôle du comité de rémunération ou d'autres comités concernés*

Les modalités de rémunération de la Gérance sont fixées par les associés commandités délibérant à l'unanimité après avis consultatif du conseil de surveillance conformément aux stipulations des statuts, modifiées lors de l'assemblée générale du 17 juin 2020. Elles feront donc l'objet cet

exercice d'une révision pour la partie fixe en plus de la revalorisation annuelle prévue statutairement sur la base de l'indice Syntec.

*3° Dans le processus de décision suivi pour la détermination et la révision de la rémunération de la Gérance, manière dont les conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la société sont prises en compte.*

A ce jour la Société emploie uniquement 2 salariés et le Groupe emploie au total 7 salariés. Les ratios prévus à l'article L. 22-10-9 6° du Code de commerce sont pris en compte lors de la détermination de la politique de rémunération.

*4° Méthodes d'évaluation appliquées pour déterminer dans quelle mesure il a été satisfait aux critères de performance prévus pour la rémunération variable et les rémunérations en actions*

La rémunération variable de la Gérance est directement basée sur la progression de l'EBITDA du groupe, la valeur des investissements réalisés et la valeur des désinvestissements/cessions réalisées.

*5° Description et explication de toutes les modifications substantielles de la politique de rémunération et manière dont sont pris en compte les votes les plus récents des actionnaires et de l'associé commandité sur la politique de rémunération et sur les informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9, et, le cas échéant, les avis exprimés lors de la dernière assemblée générale*

Les principes gouvernant la politique de rémunération ont été approuvés à l'unanimité lors de l'assemblée générale du 17 juin 2021 et n'ont pas fait l'objet de modifications depuis étant précisé que la politique de rémunération est conforme aux principes fixés par les statuts de la Société.

*6° Modalités d'application des dispositions de la politique de rémunération aux gérants nouvellement nommés ou dont le mandat est renouvelé, dans l'attente, le cas échéant, de l'approbation des modifications importantes de la politique de rémunération, mentionnée au II de l'article L. 22-10-76*

Non applicable.

*7° Lorsque les commandités prévoient des dérogations à l'application de la politique de rémunération conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 22-10-76, les conditions procédurales en vertu desquelles ces dérogations peuvent être appliquées et les éléments de la politique auxquels il peut être dérogé.*

Non applicable.

## 2.2.2 Politique de rémunération pour chaque gérant

### Politique de Rémunération de Monsieur Eric Duval, Gérant

Monsieur Eric Duval bénéficie d'une rémunération de ses fonctions de gérant déterminée par l'article 14 des statuts, qui prévoit une rémunération fixe (article 14.1 des statuts) et une rémunération variable (article 14.2 (i) et (ii) des statuts), telle que détaillée ci-avant.

A ce titre Monsieur Eric Duval ne perçoit qu'une rémunération fixe.

#### Autres éléments de rémunération :

Monsieur Eric Duval ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle, aucune rémunération exceptionnelle, ni d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions. Il ne bénéficie pas non plus d'avantages en nature.

Monsieur Eric Duval ne bénéficie d'aucune indemnité de cessation de fonctions.

Conformément à l'article 14.3 des statuts, Monsieur Eric Duval a droit au remboursement de toutes les dépenses, des frais de déplacement et des frais de toute nature qu'ils exposent dans l'intérêt de la Société, y compris ceux découlant des recours à des prestataires de services extérieurs.

*Périodes de report éventuelles et, le cas échéant, la possibilité pour la société de demander la restitution d'une rémunération variable.*

Non applicable.

*La durée du ou des mandats et des contrats de travail ou de prestations de services passés avec la société, les périodes de préavis et les conditions de révocation ou de résiliation qui leurs sont applicables ;*

Non applicable.

### Politique de Rémunération de la société Duval Gestion, Gérant

La société Duval Gestion, prise en la personne de ses représentants Monsieur Eric Duval et Madame Pauline Duval, bénéficie d'une rémunération de ses fonctions de gérant déterminée par l'article 14 des statuts, qui prévoit une rémunération fixe (article 14.1 des statuts) et une rémunération variable (article 14.2 (i) et (ii) des statuts), telle que détaillée ci-avant.

#### Autres éléments de rémunération :

Duval Gestion ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle, aucune rémunération exceptionnelle, ni d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions.

Duval Gestion, représentée par Monsieur Eric Duval et Madame Pauline Duval, ne bénéficie d'aucune indemnité de cessation de fonctions.

Conformément à l'article 14.3 des statuts, Duval Gestion a droit au remboursement de toutes les dépenses, des frais de déplacement et des frais de toute nature qu'ils exposent dans l'intérêt de la Société, y compris ceux découlant des recours à des prestataires de services extérieurs.



*Périodes de report éventuelles et, le cas échéant, la possibilité pour la société de demander la restitution d'une rémunération variable.*

Non applicable.

*La durée du ou des mandats et des contrats de travail ou de prestations de services passés avec la société, les périodes de préavis et les conditions de révocation ou de résiliation qui leurs sont applicables ;*

Non applicable.

### **Politique de Rémunération de Madame Pauline Duval, Gérante**

Madame Pauline Duval bénéficie d'une rémunération de ses fonctions de gérant déterminée par l'article 14 des statuts, qui prévoit une rémunération fixe (article 14.1 des statuts) et une rémunération variable (article 14.2 (i) et (ii) des statuts), telle que détaillée ci-avant.

A ce titre Madame Pauline Duval ne perçoit qu'une rémunération fixe.

#### Autres éléments de rémunération :

Madame Pauline Duval ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle, aucune rémunération exceptionnelle, ni d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions. Elle ne bénéficie pas non plus d'avantages en nature.

Madame Pauline Duval ne bénéficie d'aucune indemnité de cessation de fonctions.

Conformément à l'article 14.3 des statuts, Madame Pauline Duval a droit au remboursement de toutes les dépenses, des frais de déplacement et des frais de toute nature qu'ils exposent dans l'intérêt de la Société, y compris ceux découlant des recours à des prestataires de services extérieurs.

*Périodes de report éventuelles et, le cas échéant, la possibilité pour la société de demander la restitution d'une rémunération variable.*

Non applicable.

*La durée du ou des mandats et des contrats de travail ou de prestations de services passés avec la société, les périodes de préavis et les conditions de révocation ou de résiliation qui leurs sont applicables ;*

Non applicable.

### **2.2.3 Politique de rémunération des membres du conseil de surveillance**

L'article 19 des statuts de la Société prévoit qu'il peut être alloué aux membres du Conseil de surveillance une rémunération annuelle, dont le montant, porté dans les frais généraux, est déterminé par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et demeure maintenu jusqu'à décision contraire de cette assemblée. Le conseil de surveillance répartit le montant de cette rémunération entre ses membres, dans les proportions qu'il juge convenables, sur avis du Comité des Rémunérations.

Lors de l'assemblée générale tenue le 26 juin 2014, le montant des jetons de présence (requalifiées de « rémunération ») à répartir au titre de l'exercice clos a été fixé à 250.000 euros. Aucune décision contraire n'est venue amender ce montant depuis.

Le Conseil de surveillance a décidé le 2 décembre 2021, sur avis du Comité des rémunérations, que la répartition de la rémunération annuelle des membres du Conseil de surveillance serait réalisée de la manière suivante pour l'exercice 2022 :

- un montant brut de 2.000 euros par participation aux réunions du Conseil de surveillance avec un traitement identique entre Membres physiquement présents et Membres intervenant par téléconférence
- un montant brut de 2.000 euros par participation aux réunions de chacun des Comités, avec un traitement identique entre Membres physiquement présents et Membres intervenant par téléconférence
- une allocation spécifique et supplémentaire allouée à Monsieur Eric Ranjard, d'un montant de 15.000 euros, pour sa participation à la préparation des dossiers soumis au Comité d'investissement.

#### **2.2.4 Politique de rémunération du Président du conseil de surveillance**

La société n'a pas prévu de politique de rémunération spécifique au Président du conseil de surveillance qui bénéficie de la même politique de rémunération que l'ensemble des membres du conseil de surveillance, exposée ci-avant.

#### **2.3 Eléments de rémunération et avantages de toute nature, versés ou attribués aux mandataires sociaux au titre de l'exercice 2021**

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-9 I du Code de Commerce, applicables par renvoi de l'article L. 22-10-77 du même code, nous vous rendons compte, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, notamment de :

- la rémunération totale et des avantages de toute nature des mandataires sociaux, en distinguant les éléments fixes, variables et exceptionnels, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de notre société ou d'une société dont notre société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou d'une société détenant directement ou indirectement plus de la moitié du capital de notre société, à raison du mandat au cours de l'exercice écoulé ou du même exercice, , ainsi que les principales conditions d'exercice des droits, notamment le prix et la date d'exercice et toute modification de ces conditions le cas échéant ;
- la proportion relative de la rémunération fixe et variable ;
- l'utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable, le cas échéant ;
- du montant des rémunérations et des avantages de toute nature que chacun de ces mandataires a reçu durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées au sens de C.com. art. L 233-16 ou de la société qui contrôle, au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé ;
- les engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements et les sommes susceptibles d'être versées à ce titre ;

- du niveau de la rémunération des gérants et du président du Conseil de surveillance et mis au regard de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la société autres que les mandataires sociaux et l'évolution de ce ratio au cours des cinq exercices les plus récents au moins, présentés ensemble et d'une manière qui permette la comparaison ;
- du niveau de la rémunération des gérants et du président du Conseil de surveillance et mis au regard du SMIC ;
- du niveau de la rémunération des gérants et du président du Conseil de surveillance, mis au regard de la rémunération médiane des salariés de la société, sur une base équivalent temps plein, et des mandataires sociaux, ainsi que l'évolution de ce ratio au cours des cinq exercices les plus récents au moins, présentés ensemble et d'une manière qui permette la comparaison ;
- la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la société, et de la manière dont les éventuels critères de performance ont été appliqués ;
- la manière dont le vote de la dernière assemblée générale a été pris en compte ;
- tout écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation appliquée conformément au deuxième aliéna du III de l'article L. 22-10-76 ; et
- la répartition de la rémunération des membres du conseil de surveillance entre les membres du Conseil de surveillance.

Les tableaux ci-après présentent les éléments de rémunération et avantage de toute nature, le cas échéant, versés ou attribués au titre de l'exercice 2021.

Remarque liminaire : les chiffres ci-après sont communiqués en milliers d'euros.

### Tableaux de synthèse des rémunérations de la gérance

Rémunération de la Gérance	Exercice N-2		Exercice N-1		Exercice N	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe article 14.1 des statuts (en K€)	235	235	239	239	239	239
Rémunération variable article 14.2.i) des statuts (en K€)	84	-	-	76	-	-
Rémunération variable article 14.2.ii) des statuts (en K€)	503	503	0	0	99	99
Rémunération variable article 14.2.iii) des statuts (en K€)	25	25	21	21	42	42
<b>TOTAL</b>	<b>847</b>	<b>763</b>	<b>260</b>	<b>336</b>	<b>380</b>	<b>380</b>

### Rémunérations perçues par les membres du conseil de surveillance

Nous vous informons, conformément à la recommandation R12 du Code MiddleNext, qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le Conseil a arrêté le principe d'une rémunération par

personne calculée en fonction des participations effectives aux réunions du Conseil et des comités d'audit, d'investissement et des rémunérations.

- un montant brut de 2.000 euros par participation aux réunions du Conseil de surveillance avec un traitement identique entre Membres physiquement présents et Membres intervenant par téléconférence ;
- un montant brut de 2.000 euros par participation aux réunions de chacun des Comités, avec un traitement identique entre Membres physiquement présents et Membres intervenant par téléconférence ; et
- une allocation spécifique et supplémentaire allouée à Monsieur Eric Ranjard, d'un montant de 15.000 euros, pour sa participation à la préparation des dossiers soumis au Comité d'investissement.

Des rémunérations pour un montant brut de 131 K€ ont été comptabilisées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les montants indiqués ci-dessous sont les montants bruts versés en K€.

Nom du mandataire social non dirigeant	Montant versé Exercice N-2	Montant versé Exercice N-1	Montant versé Exercice N
C. LOUIS-VICTOR	10	12	12
E. RANJARD	27	27	25
L. LE CLAIR	12	12	12
SURAVENIR	-	2	2
JM. BOUKHERS	10	12	12
M. TOURNIER	8	8	8
H. GRIMALDI	-	10	12
PA. PERISSOL	8	10	8
A. TRISTANT	8	10	8
EUREPA DEV	6	8	6
BMR HOLDING	6	10	8
M. GRAFF	8	10	8
E. CHABAS	n/a	n/a	n/a
P. FRELEAU	4	2	2
A. BERNIA	6	10	6
BPVF L. CARPENTIER	8	4	2
Thierry Querné	n/a	2	n/a
<b>TOTAL</b>	<b>121</b>	<b>149</b>	<b>131</b>

### Tableau 3

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée durant l'exercice aux dirigeants mandataires sociaux, cogérants, par la Société ou une autre société du Groupe.

### Tableau 4

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée durant l'exercice aux dirigeants mandataires sociaux, cogérants, par la Société elle-même ou une autre société du Groupe.

### Tableau 5

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Aucune action de performance n'a été attribuée durant l'exercice aux mandataires sociaux de la Société, par la Société elle-même ou une autre société du Groupe.

### Tableau 6

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social

Aucune action de performance n'est devenue disponible au cours de l'exercice.

**Tableau 7**

**Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions**

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée aux mandataires sociaux par la Société elle-même ou une autre société du Groupe.

**Tableau 8**

**Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers**

Durant l'exercice aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie aux salariés du Groupe par la Société ou toute société le contrôlant ou contrôlé par lui.

**Tableau 9**

**Historique des attributions gratuites d'actions**

Aucune action n'a été attribuée gratuitement depuis 2012

**Tableau 10**

**Contrats de travail, régimes de retraite supplémentaire, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions et indemnités relatives à une clause de non-concurrence au profit des dirigeants mandataires sociaux**

Néant

**2.3.1 Eléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2021 à Monsieur Eric Duval, gérant**

*Rémunération totale et les avantages de toute nature, en distinguant les éléments fixes, variables et exceptionnels, y compris sous forme de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société (ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93 du Code de commerce), versés à raison du mandat au cours de l'exercice écoulé, ou attribués à raison du mandat au titre du même exercice, en indiquant les principales conditions d'exercice des droits, notamment le prix et la date d'exercice et toute modification de ces conditions*

Monsieur Eric Duval, Gérant	Exercice 2021	
	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe article 14.1 des statuts (en K€)	90	90
Rémunération variable article 14.2.i) des statuts (en K€)	0	0

Rémunération variable article 14.2.ii) des statuts (en K€)	0	0
Rémunération variable article 14.2.iii) des statuts (en K€)	0	0
Titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société (ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93 du Code de commerce	0	0
TOTAL	90	90

*Proportion relative de la rémunération fixe et variable :*

La proportion de rémunération fixe attribuée à Monsieur Eric Duval, gérant, ressort à 37,50% sur l'année 2021. Aucune rémunération variable ne lui a été attribuée sur l'exercice 2021.

*Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable*

Néant.

*Engagements de toute nature pris par la Société et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers*

Néant.

*Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce*

Néant.

*Ratio entre le niveau de la rémunération de M. Eric Duval et la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société et de ses filiales autres que les mandataires sociaux*

Le ratio s'élève à 1,02 sur l'exercice 2021.

*Ratio entre le niveau de la rémunération de M. Eric Duval et la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de la société et de ses filiales autres que les mandataires sociaux*

Le ratio s'élève à 1,18 sur l'exercice 2021.

*Evolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société, autres que les dirigeants, et des ratios mentionnés ci-dessus au cours des cinq exercices les plus récents au moins, présentés ensemble et d'une manière qui permette la comparaison*

en K€	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Rémunération annuelle Eric DUVAL Gérant	84	86	88	89	90
Rémunération moyenne des salariés	82	79	81	75	87
Ratio rémunération moyenne	1,02	1,1	1,09	1,19	
Rémunération médiane des salariés	70	70	71	74	76
Ratio rémunération médiane	1,2	1,22	1,24	1,21	

*Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la société, et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués*

La structure de la rémunération de la gérance permet un alignement de la rémunération avec (i) le développement organique du résultat opérationnel de la Société et (ii) le développement par croissance externe via l'acquisition d'actifs de qualité dans les meilleures conditions. Les critères de performance, purement arithmétiques, ne laissent pas la place à l'interprétation.

*Manière dont le vote de la dernière assemblée générale ordinaire prévu au I de l'article L. 22-10-77 du Code de commerce a été pris en compte*

La résolution concernant l'approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Eric Duval en sa qualité de gérant a été adoptée à l'unanimité lors de l'assemblée générale annuelle en date du 17 juin 2021.

*Tout écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation appliquée conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 22-10-76 du Code de commerce, y compris l'explication de la nature des circonstances exceptionnelles et l'indication des éléments spécifiques auxquels il est dérogé.*

Néant.

### **2.3.2 Eléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2021 à Duval Gestion, prise en la personne de ses représentants Monsieur Eric Duval et Madame Pauline Duval, gérant**

*Rémunération totale et les avantages de toute nature, en distinguant les éléments fixes, variables et exceptionnels, y compris sous forme de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société (ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93 du Code de commerce), versés à raison du mandat au cours de l'exercice écoulé, ou attribués à raison du mandat au titre du même exercice, en indiquant les principales conditions d'exercice des droits, notamment le prix et la date d'exercice et toute modification de ces conditions*

Duval Gestion, Gérant	Exercice 2021	
	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe article 14.1 des statuts (en K€)	149	149
Rémunération variable article 14.2.i) des statuts (en K€)	-	-
Rémunération variable article 14.2.ii) des statuts (en K€)	99	99
Rémunération variable article 14.2.iii) des statuts (en K€)	42	17
Titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société (ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93 du Code de commerce)	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>290</b>	<b>265</b>

#### *Proportion relative de la rémunération fixe et variable*

La proportion de rémunération fixe attribuée à Duval Gestion par rapport à la rémunération variable, ressort à 62,50% sur l'année 2021.



*Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable*

Néant.

*Engagements de toute nature pris par la Société et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers*

Néant.

*Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce*

Néant.

*Ratio entre le niveau de la rémunération de Duval Gestion et la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société et de ses filiales autres que les mandataires sociaux*

Le ratio s'élève à 3,32 sur l'exercice 2021.

*Ratio entre le niveau de la rémunération de Duval Gestion et la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de la société et de ses filiales autres que les mandataires sociaux*

Le ratio s'élève à 3,81 sur l'exercice 2021.

*Evolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société, autres que les dirigeants, et des ratios mentionnés ci-dessus au cours des cinq exercices les plus récents au moins, présentés ensemble et d'une manière qui permette la comparaison*

en K€	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Rémunération annuelle DUVAL GESTION	974	479	759	170	290
Rémunération moyenne des salariés	82	79	81	75	87
Ratio rémunération moyenne	11,83	6,1	9,4	2,25	3,32
Rémunération médiane des salariés	70	70	71	74	76
Ratio rémunération médiane	13,91	6,82	10,7	2,29	3,81

*Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la société, et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués*

La structure de la rémunération de la gérance permet un alignement de la rémunération avec (i) le développement organique du résultat opérationnel de la Société et (ii) le développement par croissance externe via l'acquisition d'actifs de qualité dans les meilleures conditions. Les critères de performance, purement arithmétiques, ne laissent pas la place à l'interprétation.

*Manière dont le vote de la dernière assemblée générale ordinaire prévu au I de l'article L. 22-10-77 du Code de commerce a été pris en compte*

La résolution concernant l'approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toutes natures versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Duval Gestion, prise en la personne de ses représentants Monsieur Eric Duval et Madame Pauline en leur qualité de gérant a été adoptée à l'unanimité lors de l'Assemblée générale annuelle en date du 17 juin 2021.

*Tout écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation appliquée conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 22-10-76 du Code de commerce, y compris l'explication de la nature des circonstances exceptionnelles et l'indication des éléments spécifiques auxquels il est dérogé*

Néant.

### 2.3.3 *Éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2021 à Madame Pauline Duval, gérante*

*Rémunération totale et les avantages de toute nature, en distinguant les éléments fixes, variables et exceptionnels, y compris sous forme de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société (ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93 du Code de commerce), versés à raison du mandat au cours de l'exercice écoulé, ou attribués à raison du mandat au titre du même exercice, en indiquant les principales conditions d'exercice des droits, notamment le prix et la date d'exercice et toute modification de ces conditions*

Madame Pauline Duval, Gérante	Exercice 2021	
	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe article 14.1 des statuts (en K€)	0	0
Rémunération variable article 14.2.i) des statuts (en K€)	0	0
Rémunération variable article 14.2.ii) des statuts (en K€)	0	0
Rémunération variable article 14.2.iii) des statuts (en K€)	0	0
Titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société (ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93 du Code de commerce)	0	0
TOTAL	0	0

*Proportion relative de la rémunération fixe et variable :*

La proportion de rémunération fixe attribuée à Madame Pauline Duval, gérante, ressort à 0% sur l'année 2021. Aucune rémunération variable ne lui a été attribuée sur l'exercice 2021.

*Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable*

Néant.

*Engagements de toute nature pris par la Société et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers*

Néant.

*Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce*

Néant.

*Ratio entre le niveau de la rémunération de Mme Pauline Duval et la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société et de ses filiales autres que les mandataires sociaux*

N/A

*Ratio entre le niveau de la rémunération de Mme Pauline Duval et la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de la société et de ses filiales autres que les mandataires sociaux*

N/A

*Evolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société, autres que les dirigeants, et des ratios mentionnés ci-dessus au cours des cinq exercices les plus récents au moins, présentés ensemble et d'une manière qui permette la comparaison*

N/A

*Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la société, et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués*

La structure de la rémunération de la gérance permet un alignement de la rémunération avec (i) le développement organique du résultat opérationnel de la Société et (ii) le développement par croissance externe via l'acquisition d'actifs de qualité dans les meilleures conditions. Les critères de performance, purement arithmétiques, ne laissent pas la place à l'interprétation.

*Manière dont le vote de la dernière assemblée générale ordinaire prévu au I de l'article L. 22-10-77 du Code de commerce a été pris en compte*

Voté à l'unanimité.

*Tout écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation appliquée conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 22-10-76 du Code de commerce, y compris l'explication de la nature des circonstances exceptionnelles et l'indication des éléments spécifiques auxquels il est dérogé.*

Néant.

#### **2.3.4 Eléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2021 à Monsieur Christian Louis-Victor, président du Conseil de surveillance**

*Rémunération totale et les avantages de toute nature, en distinguant les éléments fixes, variables et exceptionnels, y compris sous forme de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société (ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93 du Code de commerce), versés à raison du mandat au cours de l'exercice écoulé, ou attribués à raison du mandat au titre du même exercice, en indiquant les principales conditions d'exercice des droits, notamment le prix et la date d'exercice et toute modification de ces conditions*

Le Président du Conseil de surveillance ne perçoit pas de rémunération spécifique au titre de son mandat de Président. Il perçoit uniquement la rémunération prévue pour les membres du Conseil de surveillance détaillée ci-dessus.

Monsieur Christian Louis-Victor, Président du conseil de surveillance	Exercice 2021	
	Montants dus	Montants versés
Rémunération au titre de l'exercice	12	12
Titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société (ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93 du Code de commerce)	Néant	Néant

TOTAL	12	12
-------	----	----

*Proportion relative de la rémunération fixe et variable*

100% de la rémunération attribuée à Monsieur Christian Louis-Victor Président du Conseil de surveillance, sur l'année 2021 dépend de sa présence aux réunions du Conseil de surveillance et du Comité d'Audit.

*Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable*

Néant.

*Engagements de toute nature pris par la Société et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers*

Néant.

*Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce*

Néant

*Ratio entre le niveau de la rémunération de M. Christian Louis-Victor et la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société et de ses filiales autres que les mandataires sociaux*

Le ratio s'élève à 0,14 sur l'exercice 2021.

*Ratio entre le niveau de la rémunération de M. Christian Louis-Victor et la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de la société et de ses filiales autres que les mandataires sociaux*

Le ratio s'élève à 0,16 sur l'exercice 2021.

*Evolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société, autres que les dirigeants, et des ratios mentionnés ci-dessus au cours des cinq exercices les plus récents au moins, présentés ensemble et d'une manière qui permette la comparaison*

en K€	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Rémunération annuelle Christian Louis-Victor	14	12	10	12	12
Rémunération moyenne des salariés	82	79	81	75	87
Ratio rémunération moyenne	0,17	0,15	0,12	0,16	0,14
Rémunération médiane des salariés	70	70	71	74	76
Ratio rémunération médiane	0,2	0,17	0,14	0,16	0,16

*Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la société, et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués*

Non applicable.

*Manière dont le vote de la dernière assemblée générale ordinaire prévu au I de l'article L. 22-10-77 du Code de commerce a été pris en compte*

Non applicable.

*Tout écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation appliquée conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 22-10-76 du Code de commerce, y compris l'explication de la nature des circonstances exceptionnelles et l'indication des éléments spécifiques auxquels il est dérogé*

Néant.

## 2.4 Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

La Société n'a provisionné ni constaté aucune somme aux fins de versements de pensions, retraites et autres avantages au profit des membres de la gérance.

## II – Actionnariat et éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

### 1. Structure du capital

Le capital au 31 décembre 2021 se décompose de la façon suivante :

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote
Duval Participations 3	2 433 414	16,01%	2 433 414	10,24%
Duval Participations	1 364 447	9,05%	2 615 266	11,07%
Duval Investissements et Participations	1	0,00%	1	0,00%
Groupe Duval	254 738	1,69%	254 738	1,08%
Duval Gestion	75 029	0,50%	87 529	0,37%
Pauline Duval	3 515	0,02%	3 515	0,01%
Eric Duval	1	0,00%	2	0,00%
Louis-Victor Duval	3 571	0,02%	3 571	0,02%
Marie-Dominique Duval	16 034	0,11%	16 034	0,07%
<b>Sous-total "Famille Eric Duval"</b>	<b>4 150 750</b>	<b>27,52%</b>	<b>5 414 070</b>	<b>22,91%</b>
Eurepa Dev SA	490 644	3,25%	729 173	3,09%
Pentagone Holding	769 178	5,10%	1 042 545	4,41%
Philippe Vergely	650	0,00%	1 300	0,01%
Olivia Vergely	87 714	0,58%	175 153	0,74%
Amaury Vergely	88 322	0,59%	176 322	0,75%
Alix Vergely	7 001	0,05%	7 001	0,03%
Marie-Noëlle Vergely	1	0,00%	2	0,00%
<b>Sous-total "Famille Vergely"</b>	<b>1 443 510</b>	<b>9,57%</b>	<b>2 131 496</b>	<b>9,02%</b>
Bernard Robbe	102 736	0,68%	102 736	0,43%
Marianne Robbe	30 670	0,20%	30 670	0,13%
BMR (une partie au porteur)	618 798	4,10%	1 432 647	6,06%
SC Sirius	107 000	0,71%	214 000	0,91%
<b>Sous-total "Famille Robbe"</b>	<b>859 204</b>	<b>5,70%</b>	<b>1 389 951</b>	<b>5,88%</b>
Daytona MRA SARL (une partie au porteur)	1 104 118	7,32%	1 538 451	6,51%
<b>Sous-total "Famille Graff"</b>	<b>1 104 118</b>	<b>7,32%</b>	<b>1 538 451</b>	<b>6,51%</b>
Banque Populaire Val de France	1 549 105	10,27%	2 873 614	12,16%
Predica	3 091 338	20,33%	5 925 237	25,07%

Suravenir (au porteur)	552 607	3,66%	552 607	2,34%
<b>Autres actionnaires et public</b>	<b>2 332 448</b>	<b>15,46%</b>	<b>3 807 823</b>	<b>16,11%</b>
<b>Total</b>	<b>15 083 080</b>	<b>100%</b>	<b>23 633 249</b>	<b>100%</b>

A la connaissance de la Société, aucun actionnaire, autre que ceux indiqués ci-dessus, ne détenait plus de 5% du capital ou des droits de vote de la Société au 31 décembre 2021.

## **2. Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'action ou les conventions visées à l'article L. 233-11 du Code de commerce**

Aucune restriction statutaire n'est apportée à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.

La Société n'a pas connaissance de conventions visées à l'article L.233-11 du code de commerce.

## **3. Participations directes ou indirectes dans le capital en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du code de commerce, portées à la connaissance de la société**

Par courrier reçu le 6 avril 2021, la société Duval Investissements & Participations a déclaré avoir franchi :

- en baisse le 3 mars 2021, le seuil de 5 % du capital, 10% en droits de vote de la société et détenir à cette date, 1 action représentant 1 droit de vote, soit 0,00 % du capital et 0,00 % des droits de vote. Ce franchissement résulte de la cession de la majorité de ses actions à la société Duval Participations 3 ;

Par courrier reçu le 6 avril 2021, la société Alizés Invest a déclaré avoir franchi :

- en baisse le 3 mars 2021, le seuil de 5% du capital, de 5% en droits de vote de la société et ne plus détenir à cette date d'action Patrimoine & Commerce. Ce franchissement résulte de la cession de la totalité ses actions à la société Duval Participations 3 ;

Par courrier reçu 6 avril 2021, la société Duval Participations 3 a déclaré avoir franchi :

- à la hausse le 3 mars 2021, le seuil de 15% du capital, de 5% en droits de vote de la société et détenir 2 269 614 actions représentant 2 269 614 droits de vote, soit 15,30% du capital et 9,70% des droits de vote. Ce franchissement résulte de l'acquisition des actions des sociétés Duval Investissements & Participations et Alizés Invest.

Aux termes de ces courriers, le groupe familial Eric Duval a déclaré ses intentions pour les six prochains mois conformément aux dispositions de l'article L233-7 VII du Code de commerce.

Cette déclaration a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF les 6 avril 2021 sous le n°221C0710.

Par courriers en date du 19 avril 2021 et du 10 août 2021, la société Prédica a déclaré avoir franchi:

- à la hausse le 2 avril 2021, le seuil de 25% en droits de vote et détenir à cette date, 3 091 338 actions représentant 5 925 237 droits de vote, soit 20,84 % du capital et 25,32 % des droits de vote. Ce franchissement résulte du communiqué de presse publié le 2 avril 2021 constatant le nouveau nombre de droits de vote.
- à la baisse le 4 août 2021, le seuil de 25% en droits de vote de la société et détenir à cette date, 3 091 338 actions et 5 850 523 droits de vote représentant 20,33% du capital et

24,63% des droits de vote. Ce franchissement résulte de l'augmentation du capital social de la société en date du 26 juillet 2021 à la suite du paiement du dividende en actions.

#### **4. Droits de vote double et droits de contrôle spéciaux**

##### ***Droit de vote double (articles 25.2 et 25.3 des statuts)***

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

- à toute action entièrement libérée pour laquelle il sera justifié d'une inscription nominative depuis 2 (deux) ans au moins au nom du même actionnaire,
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Le nombre de droits de vote dont dispose chaque associé commanditaire en assemblée générale est égal au nombre de droits attachés aux actions qu'il possède.

Au 31 décembre 2021 il existait 15.083.080 actions à droit de vote double, représentant un nombre total de 23.643.249 voix.

##### ***Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux***

Il n'existe actuellement aucun titre conférant à son titulaire un droit de contrôle spécial, à la seule exception des 100 parts détenues par DUVAL GESTION, en sa qualité d'unique associé commandité de la Société.

Ces parts confèrent au commandité les droits prévus par les lois et règlements et les statuts de la Société et notamment un dividende préciputaire équivalent à 1,75% du dividende annuel mis en distribution ainsi que le droit de désigner les gérants dans les conditions définies à l'article 13 des statuts.

#### **5. Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier**

Néant.

Au 31 décembre 2021, les salariés du Groupe ne détiennent aucune participation dans le capital de la société.

#### **6. Accords entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote**

La Société n'a pas connaissance d'accord entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions aux transferts d'actions et à l'exercice des droits de vote.

**7. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres des organes de direction ainsi qu'à la modification des statuts de la Société**

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres des organes de direction ainsi qu'à la modification des statuts de la Société sont décrites au chapitre III du Document d'Enregistrement Universel de la société.

**8. Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société**

Néant.

**9. Accords prévoyant des indemnités pour les dirigeants ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique**

La Société n'a conclu aucun accord prévoyant des indemnités pour les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

**III- CONVENTION(S) CONCLUE(S) PAR UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIETE MERE AVEC UNE SOCIETE CONTROLEE PAR LA SOCIETE**

En application des dispositions de l'article L 225-37-4 2° du Code de Commerce, il est fait mention ci-dessous des conventions conclues entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la Société au sens de l'article L. 233-3, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, suivant détail figurant en Annexe 2 :

- Avec la société MDB TECHNILAND (383 602 778 RCS NANTERRE), société dont Monsieur Eric DUVAL, gérant de notre Société, assure des fonctions de gérant, il a été conclu les conventions suivantes :
  - o Contrats de domiciliation aux termes desquels la société MDB TECHNILAND fournit aux Sociétés Filiales la mise à disposition de bureaux ou salles de réunion, ainsi que l'activité de domiciliation d'entreprises commerciales ou artisanales, accompagnée de services divers optionnels.
  
- Avec la société GROUPE DUVAL (444 523 567 RCS NANTERRE), société dont Monsieur Eric DUVAL, gérant de notre Société, assure des fonctions de Président, il a été conclu les conventions suivantes :
  - o Mandats de gestion aux termes desquels la société GROUPE DUVAL fournit aux Sociétés Filiales, pour l'ensemble immobilier que ces dernières mettent en location, ses compétences en matière d'assistance à la gestion locative (en matière de gérance, de contentieux, d'entretien des lieux loués et de gestion des charges



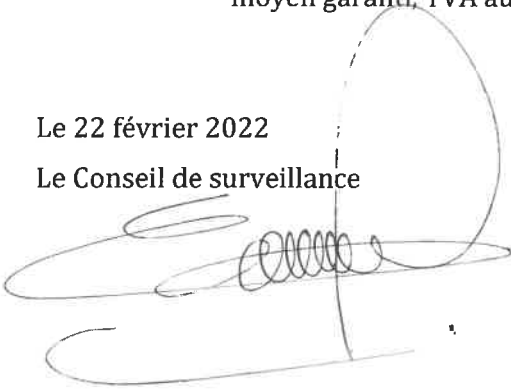
locatives) et immobilière. En contrepartie de l'exécution de ces mandats, la société GROUPE DUVAL perçoit, de *chaque Société Filiale*, une rémunération comprise entre 4,00 % et 7,00 % des loyers H.T., TVA en sus, perçus par *chaque Société Filiale*.

Au titre de ces mandats, GROUPE DUVAL pourra fournir des missions de commercialisation qui fera l'objet d'une facturation séparée.

- **Conventions d'assistance** aux termes desquelles *la société GROUPE DUVAL fournit aux Sociétés Filiales des prestations en matière d'"asset management"*. En contrepartie de l'exécution de ces conventions, la société GROUPE DUVAL perçoit, de *chaque Société Filiale*, une rémunération de 4,00 % des revenus locatifs H.T., TVA en sus, perçus par *chaque Société Filiale* ;
  
- **Conventions de rémunération de caution** aux termes desquelles la société GROUPE DUVAL, en contrepartie des engagements de caution personnelle et solidaire consentis aux crédits-bailleurs/prêteurs de certaines Sociétés Filiales dans le cadre de la mise en place des financements, perçoit, de ces mêmes Société Filiale, une rémunération annuelle fixée à 0,30 % hors taxes du montant annuel moyen garanti, TVA au taux en vigueur en sus.

Le 22 février 2022

Le Conseil de surveillance

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Annexe 1 : Liste des mandats et fonctions au 31 décembre 2021

Liste des mandats de Monsieur Eric Duval (Gérant)

Nom de la société	Forme	N° RCS	Ville RCS	Type de mandat
2E	SARL	525 284 345	NANTERRE	Co-Gérant
2I	SARL	399 352 715	NANTERRE	Co-Gérant
6R	SCI	491 428 637	NANTERRE	Gérant
AIX ATRIUM INVEST	SCI	788 969 667	NANTERRE	Co-Gérant
AIXINVEST FLORIDIANES	SCI	533 315 545	NANTERRE	Co-Gérant
AIXINVEST DURANNE	SCI	889 153 888	Nanterre	Co-Gérant
ALENÇON OUEST	SCI	489 103 936	NANTERRE	Co-Gérant
ALIZES INVEST	SARL	451 374 508	NANTERRE	Gérant
ANGELINA LAMENNAIS INVEST	SCI	829 583 236	NANTERRE	Co-Gérant
ANTIBES INVEST	SAS	513 228 239	NANTERRE	Président
AQUADIÉ	SAS	538 418 765	NANTERRE	Président
ARGELES INVEST	SCI	498 845 510	NANTERRE	Co-Gérant
ARGENTAN INVEST	SCI	830 108 072	NANTERRE	Co-Gérant
ARLETY INVEST	SCI	501 199 095	NANTERRE	Gérant
AVRANCHINVEST	SCI	433 215 661	Nanterre	Co-Gérante
AXIMUR	SARL	434 833 190	NANTERRE	Co-Gérant
BAS DU FORT INVEST	SCI	539 601 906	Pointe à Pitre	Gérant
BELFORT INVEST	SCI	523 407 781	NANTERRE	Gérant
BENODET INVEST	SCI	501 277 594	NANTERRE	Co-Gérant
BERGERAC INVEST	SCI	821 313 574	NANTERRE	Co-Gérant
BEYNOST DEVELOPPEMENT	SNC	445 384 464	NANTERRE	Co-Gérant
BEYNOST INVEST	SCI	877 554 295	NANTERRE	Co-Gérant
BEZIERS INVEST 2	SCI	834 651 044	NANTERRE	Co-Gérant

Nom de la société	Forme	N° RCS	Ville RCS	Type de mandat
BLAGNAC ALIZES	SCI	434 178 679	NANTERRE	Co-Gérant
BONNIEUX INVEST	SCI	505 108 506	NANTERRE	Co-Gérant
BOURG-EN-BRESSE INVEST	SCI	822 655 858	NANTERRE	Co-Gérant
BOURG-EN-BRESSE INVEST 2	SCI	837 634 567	NANTERRE	Co-Gérant
BOURGES INVEST 2	SCI	830 742 284	NANTERRE	Co-Gérant
BOURGES INVEST 3	SCI	842 654 857	NANTERRE	Co-Gérant
BOURGOIN INVEST	SCI	789 027 257	NANTERRE	Gérant
BREST INVEST	SCI	843 490 749	NANTERRE	Co-Gérant
BREST INVEST 2	SCI	850 854 167	NANTERRE	Co-Gérant
BUCHELAY INVEST	SCI	821 318 714	NANTERRE	Co-Gérant
C2R	SARL	524 744 000	AIX EN PROVENCE	Gérant
CALAIS LOG INVEST	SCI	849 478 938	NANTERRE	Co-Gérant
CARNOUX INVEST	SCI	515 331 403	NANTERRE	Co-Gérant
CARPENTRAS INVEST	SCI	828 958 785	NANTERRE	Co-Gérant
CASTRES INVEST	SCI	838 937 746	NANTERRE	Co-Gérant
CAUTERETS INVEST	SCI	500 691 423	NANTERRE	Co-Gérant
CHAMBLINVEST	SCI	434 517 249	NANTERRE	Co-Gérant
CHAMP D'OR INVEST	SCI	821 485 588	NANTERRE	Co-Gérant
CHAMPNIERS INVEST	SCI	532 409 018	NANTERRE	Co-Gérant
CHAMPNIERS INVEST 2	SCI	832 055 859	NANTERRE	Co-Gérant
CHAMPNIERS INVEST 3	SCI	839 834 041	NANTERRE	Co-Gérant
CHATEAU-THIERRY INVEST	SCI	534 821 095	NANTERRE	Co-Gérant
CHATEAU-THIERRY INVEST 2	SCI	845 081 819	NANTERRE	Co-Gérant
CHAUNY INVEST	SCI	845 199 783	NANTERRE	Co-Gérant
CHERBOURG INVEST HOLDING	SCI	524 848 793	NANTERRE	Gérant

Nom de la société	Forme	N° RCS	Ville RCS	Type de mandat
CIXIS	SARL	440 141 620	NANTERRE	Co-Gérant
CLERMINVEST	SCI	438 757 940	NANTERRE	Co-Gérant
COGNAC INVEST	SCI	808 233 209	NANTERRE	Co-Gérant
COMBOIRE INVEST	SCI	937 696 848	NANTERRE	Co-Gérant
COMBOURG INVEST	SCI	822 474 979	NANTERRE	Co-Gérant
CONFORINVEST GUADELOUPE	SCI	479 626 319	NANTERRE	Gérant
CONFORINVEST MARTINIQUE	SCI	482 668 290	NANTERRE	Gérant
COQUELLES INVEST	SCI	877 554 238	NANTERRE	Co-Gérant
COSMO INVEST	SCI	889 466 124	Nanterre	Co-Gérant
COUTANCES INVEST	SCI	835 220 898	NANTERRE	Co-Gérant
COUTINVEST	SCI	879 933 406	NANTERRE	Co-Gérant
CREUSINVEST	SCI	434 616 058	NANTERRE	Co-Gérant
CREUSINVEST 2	SCI	440 297 745	NANTERRE	Co-Gérant
CROISSY BEAUBOURG INVEST	SCI	877 571 018	Nanterre	Co-Gérant
DAMAZAN INVEST	SCI	822 719 175	NANTERRE	Co-Gérant
DAUPHINE	SNC	425 116 316	NANTERRE	Co-Gérant
DE L'INTENDANCE (SARL)	SARL	818 521 312	NANTERRE	Co-Gérant
DECAZEVILLE INVEST	SCI	827 485 129	NANTERRE	Co-Gérant
DINVEST	SAS	441 953 734	NANTERRE	Président
DLM FINTECH	SARL	821 104 643	NANTERRE	Co-Gérant
DOTH INVEST	SCI	452 813 314	NANTERRE	Gérant
DROMINVEST	SCI	829 990 753	NANTERRE	Co-Gérant
DUVAL CAPITAL	SARL	822 038 188	NANTERRE	Co-Gérant
DUVAL CONSEIL	SAS	507 556 926	NANTERRE	Président
DUVAL DEVELOPPEMENT	SAS	408723187	NANTERRE	Président

Nom de la société	Forme	N° RCS	Ville RCS	Type de mandat
DUVAL DEVELOPPEMENT CARAIBES	SARL	493977433	NANTERRE	Gérant
DUVAL DEVELOPPEMENT OCCITANIE	SARL	523910719	NANTERRE	Gérant
DUVAL FOODS	SARL	817 975 410	NANTERRE	Co-Gérant
DUVAL GESTION	SAS	512 695 958	NANTERRE	Président
DUVAL INVESTISSEMENTS & PARTICIPATIONS – DIP	SARL	448 663 815	NANTERRE	Gérant
DUVAL PARTICIPATIONS	SARL	508 104 387	NANTERRE	Co-Gérant
DUVAL PARTICIPATIONS 3	SARL	894 285 519	NANTERRE	Co-Gérant
DUVAL VENTURES	SARL	803 311 638	NANTERRE	Co-Gérant
DVL INVEST	SAS	829796 697	NANTERRE	Président
ECLATS INVEST 1	SCI	841 461 726	NANTERRE	Co-Gérant
ECLATS INVEST 2	SCI	841 461 809	NANTERRE	Co-Gérant
ECLAT INVEST 3	SCI	850 303 348	NANTERRE	Co-Gérant
ECULLY INVEST	SCI	814 089 959	NANTERRE	Co-Gérant
EPAGNY INVEST	SCI	801 036 195	NANTERRE	Co-Gérant
ERDEVEN INVEST	SCI	533 322 087	NANTERRE	Co-Gérant
ETREMBRIERES INVEST	SCI	847 915 394	NANTERRE	Co-Gérant
EULALIE INVEST	SCI	518 004 957	NANTERRE	Co-Gérant
EVIAN INVEST	SCI	498 845 544	NANTERRE	Co-Gérant
EYSINES INVEST	SCI	491 036 943	NANTERRE	Co-Gérant
FEDHABITAT	SARL	803 750 652	NANTERRE	Co-Gérant
FEDIMPEX	SARL	820 126 795	NANTERRE	Co-Gérant
FERNEY INVEST	SCI	750 580 417	NANTERRE	Co-Gérant
FEUCHEROLLES INVEST	SCI	789 824 265	NANTERRE	Gérant
FFA HOLDING	SAS	841 146 665	NANTERRE	Administrateur
FIDINVEST 2	SNC	509 509 204	NANTERRE	Gérant

Nom de la société	Forme	N° RCS	Ville RCS	Type de mandat
FINAFRICA	SAS	838 664 340	NANTERRE	Président
FINANCIERE DUVAL	SAS	401 922 497	NANTERRE	Président
FLERS INVEST	SCI	490 826 153	NANTERRE	Gérant
FONCIERE CERES	SARL	487 596 793	NANTERRE	Gérant
FONCIERE DE LORRAINE	SCI	429 339 674	NANTERRE	Co-Gérant
FONCIERE EURIVAL	SAS	822 503 157	NANTERRE	Président
FONTAINE INVEST	SCI	790 084 123	NANTERRE	Co-Gérant
FORME D'O	SARL	749 959 623	NANTERRE	Co-Gérant
FREJUS INVEST	SCI	501 279 863	NANTERRE	Co-Gérant
FROUARD-ISLE INVEST	SCI	442 889 408	NANTERRE	Gérant
GAILLINVEST	SCI	419 974 613	NANTERRE	Co-Gérant
GAUDENSINVEST	SCI	532 085 552	NANTERRE	Co-Gérant
GEX AMENAGEMENT	SARL	841 411 598	NANTERRE	Co-Gérant
GIEN INVEST	SCI	821 256 237	NANTERRE	Co-Gérant
GIFINVEST 2	SCI	437 734 718	NANTERRE	Co-Gérant
GOLF ET LOISIRS	SARL	345 255 012	NANTERRE	Co-Gérant
GOLFE JUAN INVEST	SCI	501 274 732	NANTERRE	Co-Gérant
GRIGNY INVEST	SCI	822 473 252	NANTERRE	Co-Gérant
GROUPE DUVAL	SAS	444 523 567	NANTERRE	Président
GROUPE SEPRIC - SOCIETE D'ETUDES DE PROMOTION ET DE REALISATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES	SAS	528 665 443	NANTERRE	Président
GUYINVEST	SCI	411 571 011	NANTERRE	Co-Gérant
HAMEAU DE BEAUSEJOUR	SCI	478 170 251	NANTERRE	Gérant
HAUTE ECLAIRE	SCI	428 197 156	NANTERRE	Co-Gérant
HOLDING GOLF	SAS	495 295 446	NANTERRE	Président
HOLDING GROUPE DUVAL	SAS	522 734 144	NANTERRE	Président

Nom de la société	Forme	N° RCS	Ville RCS	Type de mandat
HOLDING TOURISME	SAS	434 940 656	NANTERRE	Président
HOURTIN INVEST	SCI	499 373 561	NANTERRE	Co-Gérant
HYERES INVEST	SCI	907 697 072	NANTERRE	Co-Gérant
IMMOBILIERE CERES	SARL	523 813 699	NANTERRE	Co-Gérant
ISTRES INVEST I	SCI	452 989 676	NANTERRE	Gérant
JARDINS DE GARONNE INVEST	SCI	810 964 700	NANTERRE	Co-Gérant
JOUE DU LOUP INVEST	SCI	514 941 053	NANTERRE	Co-Gérant
KADRAN	SARL	420 827 040	NANTERRE	Gérant
KERLYS ALIZES	SCCV	503 919 748	FORT DE FRANCE	Gérant
KERLYS INVEST	SCI	753 621 259	NANTERRE	Gérant
KERLANN INVEST	SCI	824 164 776	NANTERRE	Co-Gérant
LA BRUFFIERE INVEST	SCI	498 083 435	NANTERRE	Gérant
LA JAILLE INVEST	SARL	537 901 225	FORT DE FRANCE	Co-Gérant
LA ROCHE INVEST	SCI	851 797 241	NANTERRE	Co-Gérant
LANNION INVEST	SCI	838 528 008	NANTERRE	Co-Gérant
LANNION INVEST II	SCI	838 529 261	NANTERRE	Co-Gérant
LAONINVEST 2	SCI	501 408 025	NANTERRE	Co-Gérant
LAONINVEST 3	SCI	845 183 367	NANTERRE	Co-Gérant
LA PIOLINE INVEST	SCI	514 685 833	NANTERRE	Co-Gérant
LE CORBIER INVEST	SCI	501 277 503	NANTERRE	Co-Gérant
LE PUY INVEST	SCI	501 358 758	NANTERRE	Gérant
LE VIGEN INVEST	SCI	789 027 174	NANTERRE	Co-Gérant
LEMPDES INVEST	SCI	814 089 892	NANTERRE	Co-Gérant
LENS INVEST 1	SCI	823 912 043	NANTERRE	Co-Gérant

Nom de la société	Forme	N° RCS	Ville RCS	Type de mandat
LENS INVEST 2	SCI	830 695 227	NANTERRE	Co-Gérant
LES GABINS INVEST	SCI	825 153 612	NANTERRE	Co-Gérant
LES GABINS RESTO INVEST	SCI	825 153 810	NANTERRE	Co-Gérant
LEXY PARK INVEST	SCI	821 356 151	NANTERRE	Co-Gérant
LIMOGES INVEST	SCI	822 643 482	NANTERRE	Co-Gérant
LIMOGES LE VIGEN	SNC	431 775 725	Nanterre	Gérant
LISIEUX INVEST	SCI	828 974 147	NANTERRE	Co-Gérant
LOCHES INVEST	SCI	814 748 109	NANTERRE	Co-Gérant
LOGNES INVEST	SCI	842 649 923	NANTERRE	Co-Gérant
LONDE INVEST	SCI	534 850 862	NANTERRE	Co-Gérant
LP INVEST	SCI	824 742 670	NANTERRE	Co-Gérant
MAISONS DE BRETAGNE	SARL	950 067 637	NANTERRE	Co-Gérant
MAITRISE D'OUVRAGE BATIMENT ET AGENCEMENT -SARL M.O.B.A. T	SARL	397 650 722	NANTERRE	Gérant
MANDEL INVEST	SCI	878 435 288	NANTERRE	Co-Gérant
MARNIVEST	SCI	834 753 758	NANTERRE	Co-Gérant
MASH	SCI	424 496 123	NANTERRE	Co-Gérant
MAUREPAS INVEST	SCI	527 977 276	NANTERRE	Gérant
MDB PROMOTION	SARL	391 904 695	NANTERRE	Gérant
MDB TECHNILAND	SARL	383 602 778	NANTERRE	Gérant
MELESSINVEST	SCI	441 124 146	NANTERRE	Co-Gérant
MERIBEL INVEST	SCI	514 957 190	NANTERRE	Co-Gérant
MERIGNAC INVEST	SCI	451 884 399	NANTERRE	Gérant
MERIGNAC INVEST 2	SCI	494 406 085	NANTERRE	Gérant
MONTOIR INVEST	SARL	822 670 410	NANTERRE	Co-Gérant
MOUGIN IMMOBILIER	SARL	017 150 277	NANTERRE	Co-Gérant



Nom de la société	Forme	N° RCS	Ville RCS	Type de mandat
MUZILLAC INVEST	SCI	843 614 173	NANTERRE	Co-Gérant
NIMES INVEST	SCI	508 748 993	NANTERRE	Co-Gérant
NOYAL INVEST	SCI	829 767 839	NANTERRE	Co-Gérant
NOYELLES INVEST	SCI	808 233 191	NANTERRE	Co-Gérant
NOZAY INVEST	SNC	499 449 361	NANTERRE	Co-Gérant
ODALYS GROUPE	SAS	484 276 126	NANTERRE	Président
P & C DEVELOPPEMENT	SARL	498 484 781	NANTERRE	Co-Gérant
PACE INVEST	SCI	822 486 684	NANTERRE	Co-Gérant
PARIGNE INVEST	SCI	487 759 524	NANTERRE	Co-Gérant
PARK SIDE PLAZA	SARL	451 326 003	NANTERRE	Gérant
PARTHENAY INVEST	SCI	509 439 394	NANTERRE	Co-Gérant
PARTICICAR	SARL	504 934 829	NANTERRE	Gérant
PARTIHOLDING	SARL	515 317 865	NANTERRE	Co-Gérant
PATRIMOINE & CAMPINGS	SAS	908 242 936	NANTERRE	Directeur Général
PATRIMOINE & GOLF	SARL	532 471 901	NANTERRE	Co-Gérant
PATRIMOINE & GOLF 2	SARL	817 907 066	NANTERRE	Co-Gérant
PATRIMOINE & SENIOR	SARL	820 676 146	NANTERRE	Co-Gérant
PATRIMOINE ET COMMERCE 2	SARL	501 464 770	NANTERRE	Gérant
PATRIMOINE ET ENTREPRISES IMMOBILIER	SARL	501 464 705	NANTERRE	Gérant
PATRIMOINE ET PARTENARIATS PUBLICS	SARL	501 489 223	NANTERRE	Co-Gérant
PATRIMOINE & RESIDENCES	SASU	902 364 975	NANTERRE	Président
PATRIMOINE ET TOURISME	SARL	445 013 881	NANTERRE	Co-Gérant
PAU INVEST	SCI	443 741 533	NANTERRE	Co-Gérant
PELEGREEN'A	SARL	843 700 733	NANTERRE	Co-Gérant

Nom de la société	Forme	N° RCS	Ville RCS	Type de mandat
PELEGRINA	SARL	814 527 305	NANTERRE	Co-Gérant
PERPIGNAN INVEST	SCI	814 764 387	NANTERRE	Co-Gérant
PERRIERES INVEST	SCI	432 144 459	NANTERRE	Co-Gérant
PERRINON INVEST	SAS	484 904 156	NANTERRE	Président
PERRINON INVEST BUREAUX	SCI	501 447 890	NANTERRE	Gérant
PIERRELAYE INVEST	SCI	789 027 299	NANTERRE	Co-Gérant
PLAISIRINVEST	SCI	807 853 254	NANTERRE	Co-Gérant
PLERIN INVEST	SCI	822 646 477	NANTERRE	Co-Gérant
POITIERS EXTENSION INVEST	SNC	508 059 656	NANTERRE	Gérant
POITIERS INVEST COMMERCE	SCI	444 597 462	NANTERRE	Co-Gérant
POITIERS INVEST COMMERCE 2	SCI	501 358 261	NANTERRE	Co-Gérant
POITIERS INVEST COMMERCE 3	SCI	818 713 224	NANTERRE	Co-Gérant
POITIERS INVEST COMMERCE 4	SCI	837 663 681	NANTERRE	Co-Gérant
POITIERS POLE RESTAURATION	SCI	488 970 948	NANTERRE	Gérant
PONTARLIER INVEST	SCI	793 185 869	NANTERRE	Co-Gérant
PORT CAMARGUE INVEST	SNC	508 041 019	NANTERRE	Co-Gérant
PUYMARET INVEST 1	SCI	525 137 535	NANTERRE	Co-Gérant
REDON INVEST	SCI	829 073 451	NANTERRE	Co-Gérant
REIMS REPUBLIQUE DEVELOPPEMENT	SARL	750 286 239	NANTERRE	Gérant
REOF-EB	SARL	813 401 882	NANTERRE	Gérant
RESIDENCE DU BUET	SCI	423 981 026	NANTERRE	Co-Gérant
ROANNE INVEST	SCI	490 984 176	NANTERRE	Gérant
ROCHAMBLY INVEST	SCI	438 142 382	NANTERRE	Co-Gérant
ROMMAX 38	SCI	801 526 468	NANTERRE	Co-Gérant
RT PROMOTION	SARL	447 614 975	NANTERRE	Gérant

Nom de la société	Forme	N° RCS	Ville RCS	Type de mandat
SAINT BRICE INVEST	SCI	889 919 031	Nanterre	Co-Gérant
SAINT HERBLAIN INVEST	SCI	842 649 881	NANTERRE	Co-Gérant
SAINT LO INVEST	SCI	480 310 630	NANTERRE	Co-Gérant
SAINT THURIAU INVEST	SCI	823 370 408	NANTERRE	Co-Gérant
SAINT-CHAMOND INVEST	SCI	823 831 785	NANTERRE	Co-Gérant
SAINT JEAN DE LUZ INVEST	SCI	511 916 223	NANTERRE	Co-Gérant
SAINT-PIERRE INVEST	SCI	500 570 908	NANTERRE	Co-Gérant
SAINT-RAPHAEL INVEST	SCI	534 730 080	NANTERRE	Co-Gérant
SALAISE INVEST	SCI	829 834 860	NANTERRE	Co-Gérant
SALAVAS INVEST	SCI	501 274 815	NANTERRE	Co-Gérant
SALON DE PROVENCE DEVELOPPEMENT	SARL	814 068 201	NANTERRE	Gérant
SALONINVEST	SCI	531 769 149	NANTERRE	Co-Gérant
SAMARCANTE	SARL	517 705 216	NANTERRE	Co-Gérant
SAPI - SOCIETE D'ADMINISTRATION ET DE PARTICIPATIONS IMMOBILIERES	SARL	423 860 832	NANTERRE	Co-Gérant
SAPI GESTION	SARL	807 789 920	NANTERRE	Gérant
SAPI INTER	SARL	803 405 976	NANTERRE	Gérant
SARLAT FOUSSAT INVEST	SCI	534 765 276	NANTERRE	Co-Gérant
SARREGUINVEST	SCI	752 519 355	NANTERRE	Co-Gérant
SECOP	SNC	407 669 118	NANTERRE	Gérant
SEEFAR HOLDING	SAS	750 636 151	NANTERRE	Président
SEEFAR	SAS	789 862 463	Nanterre	Président
SERDICA	SARL	803 285 709	NANTERRE	Co-Gérant
SERDILENS	SARL	820 871 945	NANTERRE	Co-Gérant
SCI SIOUL	SCI	519 049 951	NANTERRE	Gérant

Nom de la société	Forme	N° RCS	Ville RCS	Type de mandat
SOISSONS INVEST	SCI	845 176 247	NANTERRE	Co-Gérant
SO.PY.TEL	SNC	340 460 708	TARBES	Gérant
SOLAIRE OUEST INVESTISSEMENT	SARL	828 305 425	NANTERRE	Co-Gérant
SPIM - SOCIETE DE PARTICIPATIONS IMMOBILIERES	SARL	411 571 342	NANTERRE	Co-Gérant
STUDIO PROD	SCI	433 698 313	NANTERRE	Co-Gérant
SVR HOLDING	SARL	814 428 108	NANTERRE	Gérant
TANNERIES INVEST	SNC	880 218 896	NANTERRE	Co-Gérant
TERRASSES INVEST	SNC	444 539 019	NANTERRE	Gérant
THONON INVEST	SCI	901 922 328	NANTERRE	Co-Gérant
TINTENIAC INVEST	SCI	833 312 838	NANTERRE	Co-Gérant
TINTENIAC SOLAIRE	SARL	818 034 175	NANTERRE	Gérant
TOURINVEST	SCI	434 808 630	NANTERRE	Co-Gérant
VALMEINIER INVESTISSEMENT	SCI	449 425 354	NANTERRE	Co-Gérant
VALMEINIER INVEST 2	SCI	501 278 402	NANTERRE	Co-Gérant
VANDOEUVRE INVEST	SCI	752 630 069	NANTERRE	Co-Gérant
VANNES INVEST	SCI	832 312 838	NANTERRE	Co-Gérant
VARSINVEST SAINTE MARIE	SCI	749 886 420	NANTERRE	Co-Gérant
VENCE INVEST	SCI	819 105 735	NANTERRE	Co-Gérant
VIENNE JAZZ INVEST	SCI	501 333 843	NANTERRE	Gérant
VIENNE JAZZ INVEST 2	SCI	512 706 680	NANTERRE	Gérant
VIENNE JAZZ INVEST 3	SCI	518 859 541	NANTERRE	Gérant
VILLABE INVEST	SCI	528 455 843	NANTERRE	Co-Gérant
VILLABE POLE RESTAURATION INVEST	SCI	530 666 684	NANTERRE	Co-Gérant
VILLE DU BOIS INVEST	SAS	538 372 145	NANTERRE	Président
VILLENAVE INVEST	SCI	819 048 927	NANTERRE	Co-Gérant

Nom de la société	Forme	N° RCS	Ville RCS	Type de mandat
VITROLINVEST	SCI	437 734 858	NANTERRE	Co-Gérant
VORLEN INVEST	SCI	788 675 114	NANTERRE	Co-Gérant
W2N	SCI	490 824 976	NANTERRE	Gérant
WAMBRECHIES INVEST	SCI	493 466 056	NANTERRE	Gérant
WAZIERS INVEST	SCI	823 177 936	NANTERRE	Co-Gérant
WITTEN	SNC	789 027 224	NANTERRE	Co-Gérant
WITTEN 2	SCI	832 038 772	NANTERRE	Co-Gérant

Liste des mandats de Duval Gestion (Gérant)

Néant.

Liste des mandats de Madame Pauline Duval (Gérante)

Nom de la société	Forme	N° RCS	Ville RCS	Type de mandat
SPIM	SARL	411 571 342	NANTERRE	CO-GERANTE
XIMMO	SARL	442 597 621	NANTERRE	CO-GERANTE
AXIMUR	SARL	434 833 190	NANTERRE	CO-GERANTE
UGOLF CONSTRUCTION	SARL	532 118 676	NANTERRE	CO-GERANTE
GOLF BUC	SARL	489 360 073	NANTERRE	CO-GERANTE
UGOLF EST	SARL	795 129 261	NANTERRE	CO-GERANTE
FDF	SARL	435 158 373	NANTERRE	GERANTE
SNC GOLF CLUB DE GADANCOURT	SNC	411 845 795	NANTERRE	CO-GERANTE
UGOLF ILE DE France EST	SARL	519 654 206	NANTERRE	CO-GERANTE
GOLF DE ROISSY	SAS	501 584 858	NANTERRE	DIRECTRICE GENERALE
UGOLF OUEST	SARL	519 654 123	NANTERRE	CO-GERANTE
GOLF D'AQUITAINE	SARL	421 511 007	NANTERRE	CO-GERANTE
UGOLF RARAY	SARL	752 553 560	NANTERRE	CO-GERANTE
UGOLF RESTAURATION	SARL	792 715 641	NANTERRE	CO-GERANTE

Nom de la société	Forme	N° RCS	Ville RCS	Type de mandat
UGOLF RHONE-ALPES	SARL	791 259 591	NANTERRE	CO-GERANTE
GOLF DE VERRIERES	SARL	403 257 983	NANTERRE	CO-GERANTE
UGOLF TOULOUSE TEOULA	SARL	804 494 706	NANTERRE	CO-GERANTE
DAILY GOLF MARSEILLE BORELY	SARL	538 495 367	NANTERRE	CO-GERANTE
GROUPE DUVAL	SAS	444 523 567	NANTERRE	DIRECTRICE GENERALE
EXCLUSIVE GOLF DE ROCHEFORT	SARL	529 566 606	NANTERRE	CO-GERANTE
EXCLUSIV GOLF DE FEUCHEROLLES	SNC	538 495 342	NANTERRE	CO-GERANTE
EXCLUSIV GOLF D'APREMONT	SARL	529 566 648	NANTERRE	CO-GERANTE
EXCLUSIVE GOLF DE BETHEMONT	SARL	529 596 504	NANTERRE	CO-GERANTE
UGOLF ILE DE France SUD	SARL	529 566 630	NANTERRE	CO-GERANTE
EXCLUSIVE GOLF DE METZ-CHERISEY	SARL	529 549 263	NANTERRE	CO-GERANTE
LE CLUB 42.67	SARL	515 166 494	NANTERRE	CO-GERANTE
EXCLUSIV GOLF DE COURSON	SARL	537 415 713	NANTERRE	CO-GERANTE
GOLF CARQUEFOU	SARL	417 598 984	NANTES	CO-GERANTE
GOLFS DU SUD OUEST	SARL	402 329 825	TOULOUSE	CO-GERANTE
LE PUY INVEST	SCI	501 258 758	NANTERRE	CO-GERANTE
PATRIMOINE ET COMMERCE 2	SARL	501 464 770	NANTERRE	CO-GERANTE
HOTEL ET RESTAURANT MANAGEMENT	SARL	537 652 869	NANTERRE	CO-GERANTE
GARDEN GOLF D'AVIGNON	SARL	509 151 403	NANTERRE	CO-GERANTE
DUVAL PARTICIPATIONS	SARL	508 104 387	NANTERRE	CO-GERANTE
GARDEN GOLF DE METZ TECHNOPOLE	SARL	490 495 116	METZ	CO-GERANTE
PAD INVEST	SARL	511 076 507	NANTERRE	GERANTE
P&C DEVELOPPEMENT	SARL	498 484 781	NANTERRE	CO-GERANTE
DUVAL GESTION	SAS	512 695 958	PARIS	DIRECTRICE GENERALE
SAMARCANTE	SARL	517 705 216	NANTERRE	CO-GERANTE

Nom de la société	Forme	N° RCS	Ville RCS	Type de mandat
PARTIHOLDING	SARL	515 317 865	NANTERRE	CO-GERANTE
IMMOBILIERE CERES	SARL	523 813 699	NANTERRE	CO-GERANTE
2E	SARL	525 284 345	NANTERRE	CO-GERANTE
FINANCIERE DUVAL	SAS	401 922 497	NANTERRE	DIRECTRICE GENERALE
GOLF ET LOISIRS	SARL	345 255 012	NANTERRE	CO-GERANTE
GOLF HOTEL DE DIGNE LES BAINS	SARL	430 465 187	MANOSQUE	CO-GERANTE
GOLF DE LACANAU	SARL	528 373 087	BORDEAUX	CO-GERANTE
GOLF DE RAMBOUILLET	SARL	502 769 870	NANTERRE	CO-GERANTE
GOLF DE SAINT OUEN L'AUMONE	SARL	443 100 268	PONTOISE	CO-GERANTE
GOLF PUBLIC DE NANCY PULNOY	SARL	383 650 017	NANCY	CO-GERANTE
FORME D'O	SARL	749 959 623	NANTERRE	CO-GERANTE
GOLF DE REAU	SARL	509 628 467	NANTERRE	CO-GERANTE
LE CLUB GOLF	SARL	809 416 076	NANTERRE	CO-GERANTE
KEYTEE	SARL	383 164 316	NANTERRE	CO-GERANTE
IMDIRCO	SARL	797 699 931	NANTERRE	CO-GERANTE
FIAC	SARL	442 945 895	CASTRES	CO-GERANTE
GROUPE SEPRIC	SAS	528 665 433	NANTERRE	DIRECTRICE GENERALE
EPAGNY INVEST	SCI	801 036 195	NANTERRE	CO-GERANTE
FEDHABITAT	SARL	803 750 652	NANTERRE	CO-GERANTE
PAD INTER	SARL	803 435 577	NANTERRE	GERANTE
SERDICA	SARL	803 285 709	NANTERRE	CO-GERANTE
DUVAL VENTURES	SARL	803 311 638	NANTERRE	CO-GERANTE
ROUEN GOLF	EURL	397 654 328	ROUEN	CO-GERANTE
LEMPDES INVEST	SCI	814 089 892	NANTERRE	CO-GERANTE
ECULLY INVEST	SCI	814 089 959	NANTERRE	CO-GERANTE
SVR HOLDING	SARL	814 428 108	NANTERRE	CO-GERANTE

Nom de la société	Forme	N° RCS	Ville RCS	Type de mandat
PELEGRINA	SARL	814 527 305	NANTERRE	CO-GERANTE
PATRIMOINE ET GOLF 2	SARL	817 907 066	NANTERRE	CO-GERANTE
PAN ASIA FOOD	SARL	817 975 410	NANTERRE	CO-GERANTE
TINTENIAC SOLAIRE	SARL	818 034 175	NANTERRE	CO-GERANTE
PONTIVY INVEST	SCI	820 578 383	NANTERRE	GERANTE
FEDIMPEX	SARL	820 621 126	NANTERRE	CO-GERANTE
PATRIMOINE ET SENIOR	SARL	820 676 146	NANTERRE	CO-GERANTE
SERDILENS	SARL	820 871 945	NANTERRE	CO-GERANTE
DLM FINTECH	SARL	821 104 643	NANTERRE	CO-GERANTE
DUVAL CAPITAL	SARL	822 038 188	NANTERRE	CO-GERANTE
SAINT THURIAU INVEST	SCI	823 370 408	NANTERRE	CO-GERANTE
THE EDITORIALIST	SAS	791 056 245	PARIS	MEMBRE
UGOLF VILLENAVE	EURL	829 704 238	NANTERRE	CO-GERANTE
COMETE	SARL	830 702 205	NANTERRE	CO-GERANTE
UGOLF NANCY AINGERAY	SARL	831 641 444	NANTERRE	CO-GERANTE
DF FINTECH	SARL	832 036 073	NANTERRE	CO-GERANTE
MONONOKE	SARL	833 172 521	PARIS	CO-GERANTE
FINAFRICA	SARL	838 664 340	NANTERRE	ADMINISTRATEUR
UGOLF BOURGES	SARL	841 244 460	NANTERRE	CO-GERANTE
UGOLF TEMPLIERS	SARL	841 244 650	NANTERRE	CO-GERANTE
DUVAL FINANCEMENT AFRIQUE	SARL	841 557 143	NANTERRE	CO-GERANTE
NICOT INVEST	SNC	843 730 045	NANTERRE	GERANTE
FP INVEST	SARL	847 542 354	NANTERRE	CO-GERANTE
PM INVEST	SARL	853 086 197	NANTERRE	CO-GERANTE
SIPA	SARL	878 389 493	NANTERRE	CO-GERANTE
PELEGRINA ASIA	SAS	878 101 351	NANTERRE	DIRECTRICE GENERALE



Nom de la société	Forme	N° RCS	Ville RCS	Type de mandat
COUTINVEST	SCI	879 933 406	NANTERRE	CO-GERANTE
BARENTIN INVEST	SCI	887863 116	NANTERRE	CO-GERANTE
UGOLF ROISSY RESTAURATION	SARL	889 259 669	NANTERRE	CO-GERANTE
NANTERRE LES GROUES INVEST	SCI	890 583 461	NANTERRE	CO-GERANTE
CSTOCENTER INVEST	SAS	892 877 135	NANTERRE	PRESIDENTE
SAFOR	SA	782 006 779	NANTERRE	PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
UGOLF 60	SAS	399 835 859	NANTERRE	PRESIDENTE
PATRIMOINE ET CAMPING	SAS	908 242 936	NANTERRE	PRESIDENTE
DUVAL PARTICIPATIONS 3	SARL	894 285 519	NANTERRE	Co-Gérante

Liste des mandats de Monsieur Christian Louis-Victor (Président du Conseil de surveillance)

Nom de la société	Forme	N° RCS	Ville RCS	Type de mandat
FINANCIERE QUARRE	SA	382 623 734	PARIS	Administrateur
SUM TECH	SA	785 820 754	SEDAN	Administrateur
CLV DEVELOPPEMENT	SARL	398 853 044	NANTERRE	Gérant
CREDIT FONCIER IMMOBILIER	SA	405 244 492	PARIS	Administrateur indépendant
BELLECHASSE (Groupe Constructa)	SA	332 235 423	PARIS	Administrateur indépendant
GROUPE ESPI (Ecole Supérieure des Professions Immobilières)	Association	11 753 554 875	PARIS	Président du Conseil d'administration
EQUILIBRE DES ENERGIES	Association	W751 208 232	PARIS	Administrateur membre du Comité de direction

Liste des mandats de Madame Lydia Le Clair (Membre du Conseil de surveillance)

Nom de la société	Forme	N° RCS	Ville RCS	Type de mandat
SINEQUANONE	SARL	480 107 226	RENNES	Gérante
MANAGEMENT ET GESTION	SARL	417 890 241	NANTERRE	Gérante
OPALEEN	SARL	789 349 008	RENNES	Gérante
CHANCEL	SNC	818 192 395	ANTIBES	CO-GERANTE
GROUPE DUVAL	SAS	444 523 567	NANTERRE	Directrice Générale
COMETE	SARL	830 702 205	NANTERRE	CO-GERANTE
SCI DES COMBES	SCI	380 356 691	ANTIBES	Gérante
MANAGEMENT ET GESTION 2	SARL	834 183 584	NANTERRE	Gérante
FINAFRICA	SAS	838664340	Nanterre	Administrateur
HOLDING GOLF	SAS	495295446	Nanterre	Directrice générale
FINANCIERE DUVAL	SAS	401922497	Nanterre	Directrice générale
CIXIS	SAS	440141620	Nanterre	Gérante
PG INVEST 1926	SCI	882 692 197	Antibes	Gérante
PATRIMOINE & GOLF	SARL	532471901	Nanterre	Gérante
PATRIMOINE & PARTENARIATS PUBLICS	SARL	501489223	Nanterre	Gérante
PATRIMOINE ET TOURISME	SARL	445013881	Nanterre	Gérante

Liste des mandats de Monsieur Eric Ranjard (Membre du Conseil de surveillance)

Nom de la société	Forme	N° RCS	Ville RCS	Type de mandat
U 3 C	SAS	484 800 677	Paris	Président
RESERVOIR U3C	SC	494 605 900	Paris	Gérant

Liste des mandats de Monsieur Jean-Michel Boukhers (Membre du Conseil de surveillance)

Nom de la société	Forme	N° RCS	Ville RCS	Type de mandat
S.C.O. (Société de Coordination et d'Ordonnancement)	SA	672 023 264	PARIS	PDG
M.C.I. (Maîtrise de Chantier et Ingénierie)	SARL	312 309 172	PARIS	Gérant
MCI TOURISME	SARL	814 907 085	PARIS	Gérant
FEDINTER	SARL	738 704 545	MELUN	Gérant
PATINTER	SARL	788 679 975	MELUN	Gérant

Liste des mandats de Monsieur Bernard Le Bras  
(Représentant de Suravenir, Membre du Conseil de surveillance)

SOCIETES	FORME	MANDAT EXERCE
SURAVENIR	SA	Président du Directoire
CREDIT MUTUEL ARKEA	SA	Directeur Général délégué
LES TERROIRS DE SURAVENIR	SAS	Président Directeur Général (fin 25/06/24)
PROGRESSION PIERRE	SCI	Co-gérant
TIKEHAU REAL ESTATE INVESTMENT COMPANY	SAS	Membre du Comité de supervision
CHATEAU CALON-SEGUR	SAS	Membre du Conseil d'Administration
PREIM SANTE	SPPICAV sous forme de SAS à Comité de surveillance	Membre du Comité de surveillance (fin 31/12/21)
PATRIMOINE ET COMMERCE	SCA	Représentant permanent de Suravenir au CS
VIVIENNE INVESTISSEMENTS	SAS	Représentant permanent du CMA au CA
ARKEA	SA	Représentant de Suravenir au CA
ELYSEES PIERRE	SCPI	Représentant de Suravenir au CS

LA FRANCAISE PIERRE	SCPI	Représentant de Suravenir au CS
PREIM HEALTHCARE	SPPICAV sous forme de SAS à Comité de surveillance	Représentant de Suravenir au CS (fin 08/06/22)
PREIM DEFENSE 2	SPPICAV sous forme de SAS à Comité de surveillance	Représentant de Suravenir au CS (fin 09/01/23)
PRIMONIAL CAPIMMO	SCI	Représentant de Suravenir au CS (fin 25/06/23)
MULTINET SERVICES	SAS	Représentant de Suravenir au Comité de surveillance
FSP	SICAV	Représentant de Suravenir au Fonds stratégique de participations

Liste des mandats de Madame Marie-Noëlle Vergely

(Représentant d'Eurepa Dev SA, Membre du Conseil de surveillance)

NOM DE LA SOCIETE	FORME	N° RCS	Ville RCS	Type de mandat
EUREPA DEV SARL	SA	B 173905	LUXEMBOURG	Administrateur

Liste des mandats de Madame Marianne Robbe

(Représentant de BMR Holding, Membre du Conseil de surveillance)

NOM DE LA SOCIETE	FORME	N° RCS	Ville RCS	Type de mandat
BMR HOLDING	SAS	434 490 215	LYON	DIRECTRICE GENERALE

Liste des mandats de Madame Margaux Graff (Membre du Conseil de surveillance)

Nom de la société	Forme	N° RCS	Ville RCS	Type de mandat
CHARLOTTE	SARL	453 415 028	PARIS	Gérante
DA.BE.OL.PA	SARL	403 688 526	PARIS	Gérante
SARATOGA	SCI	485 124 630	PARIS	Gérante
MUNCIE	SCI	492 669 122	PARIS	Gérante
NEYAA	SAS	832 280 036	PARIS	Gérante
SHADDAI	SAS	831 524 442	PARIS	Gérante

DENARO	SARL	797 402 096	PARIS	Gérante
MUSE	SAS	885 330 787	PARIS	Gérante

Liste des mandats de Madame Marie Monnet Tournier (Membre du Conseil de surveillance)

Nom de la société	Forme	N° SIRET	Ville RCS	Type de mandat
KIARA	SARL	532 209 459	PARIS	Gérante
LOU	SC	799 996 848	PARIS	Gérante
HOTELERIE DE LA RUE DE JARENTE	SAS	682 021 894	PARIS	Présidente
SCI DU 36 RUE DES AMIRAUX MEQUETS	SCI	429 072 721	COUTANCES	Gérante
LKM	SARL	851 754 580	PARIS	Gérante
PM INVEST	SARL	853 086 197	BOULOGNE BILLANCOURT	Gérante
OWLAM	SARL	892 984 774	SAINT BARTHELEMY	Gérante
SARL MAINTENANCES SERVICES	SARL	393 268 883	SAINT BARTHELEMY	Gérante

Liste des mandats de Monsieur Hugues Grimaldi

(Représentant de Prédica, Membre du Conseil de surveillance)

Nom de la société	FORME	N° RCS	Ville RCS	Type de mandat
PREDICARE	SARL	B 118 926	LUXEMBOURG	Co-gérant
OPCI AEW IMMOCOMMERCIAL	SPPICAV	329 255 0496	PARIS	Administrateur
EUROMARSEILLE 1	SCI	499 432 631	PARIS	Co-gérant
EUROMARSEILLE 2	SCI	499 436 194	PARIS	Co-gérant
EUROMARSEILLE PK	SCI	499 537 314	PARIS	Co-gérant
EUROMARSEILLE INVEST	SARL	502 252 241	PARIS	Co-gérant

OPCI MESSIDOR	SPPICAV	534 717 046	PARIS	RP de SCI IMEFA 4, administrateur
OPCI LAPILLUS 1	SPPICAV	522 857 135	PARIS	Administrateur
GHD COMMERCES	SAS	534 628 367	PARIS	Président du Conseil d'Administration
GHD BUREAUX	SCI	804 490 407	PARIS	Gérant
GHD HABITATION	SCI	804 490 589	PARIS	Gérant
GHD PROPCO HOTEL	SCI	804 721 850	PARIS	Gérant
OPCI GHD	SPPICAV	810 492 801	PARIS	Administrateur
GHD OPCO HOTEL	SAS	810 468 454	PARIS	Administrateur
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES SOLUTIONS			PARIS	SALARIE

Liste des mandats de Monsieur Emmanuel Chabas (Membre du Conseil de surveillance)

NOM DE LA SOCIETE	Forme	N° RCS	Ville RCS	Type de mandat
COVIVIO HOTELS	SCA	955 515 895	PARIS	Membre du Conseil de Surveillance
COVIVIO IMMOBILIEN	GMBH		ALLEMAGNE	Membre du Conseil de Surveillance
SCI DAHLIA	SCI	537 443 277	PARIS	Gérant
SCI HOLDING DAHLIA	SCI	535 307 268	PARIS	Président du Comité de Partenariat et membre du CA
IRIS HOLDING	SAS	525 257 176	PARIS	Membre du Conseil d'Administration
CAMP INVEST	SPPICV	532 325 255	PARIS	Membre du Conseil d'Administration
IRIS INVEST	SPPICV	528 722 713	PARIS	Membre du Conseil d'Administration
B2 HOTEL INVEST	SPPICV	789 002 235	PARIS	Membre du Conseil d'Administration
IRIS HOLDING FRANCE	SAS	525 257 176	PARIS	Président du Comité de partenariat

NOM DE LA SOCIETE	Forme	N° RCS	Ville RCS	Type de mandat
HOLDING EUROMARSEILLE	SAS	532 257 458	PARIS	Président
SCI DS CAMPUS	SC	434 771 218	PARIS	Gérant
SCI NEW VELIZY	SC	434 771 291	PARIS	Gérant
CENTRAL	SICAF		ITALIE	Administrateur
ALTA BLUE	SAS	522 193 796	PARIS	Membre du Conseil d'Administration
Foncière Hypersud	SA	451 009 880	PARIS	Administrateur, Président-Directeur Général et représentant de PREDICA
- Météore Italy Srl			ITALIE	Administrateur
- Météore Alcalá			ESPAGNE	Administrateur
OPCI CAA COMMERCE 2	SPPICV	538 306 770	PARIS	Représentant permanent de Predica
OPCI PREDICA BUREAUX	SPPICV	522 856 905	PARIS	Représentant permanent de Predica au CA
SAS 59-61 RUE LAFAYETTE	SAS	528 440 936	PARIS	Président
OPCI PREDICA COMMERCE	SPPICV	525 387 072	PARIS	Administrateur et Président du CA
OPCI PREDICA HABITATION	SPPICV	522 857 135	PARIS	Représentant de la SCI IMEFA 34
SAS 81-91 RUE FALGUIERE	SAS	524 201 985	PARIS	Président
OPCI CAA COMMERCE 2	OPCI	538 306 770	PARIS	Administrateur et Président du CA
OPCI MASSY BUREAUX	OPCI	808 634 919	PARIS	Administrateur et Président du CA
OPCI Messidor	SPPICV	534 717 046	PARIS	Administrateur et Président du CA
UNIPIERRE ASSURANCE	SCPICV	382 148 302	PARIS	Représentant permanent de Predica Membre du Conseil de Surveillance
HEART OF LA DÉFENSE	SCI	497 768 614	PARIS	Membre du Comité stratégique
SCI AEV CA	SCI		PARIS	Gérant

NOM DE LA SOCIETE	Forme	N° RCS	Ville RCS	Type de mandat
SCI ACADEMIE MONTRouGE	SCI		PARIS	Représentant de Predica et Spirica
OPCI ALTA COMMERCES EUROPE	OPCI		PARIS	Membre de l'Advisory Board
ADVISORY COMMITTEE du fonds Ardian			LUXEMBOURG	Représentant de Predica
CARMILA	SA	798 904 025	NANTERRE	Représentant parmanent d'un Membre du Conseil d'Administration
ARGAN	SA	393 430 608	PARIS	Censeur au Conseil de Surveillance
SAS PREIM HEALTHCARE	SAS	820 209 674	PARIS	Membre du Conseil de Surveillance
Frey Retail Villebon	SCI	817 676 240	REIMS	Représentant de Predica
ICADE	SA	582 074 944	PARIS	Membre du Conseil d'Administration et du Comité des Nominations et Rémunérations
ICADE SANTE	SAS	318 251 600	PARIS	Membre du Comité de Supervision
OPCI ICADE HEALTHCARE EUROPE	OPCI	844 619 650	PARIS	Administrateur
ACCORINVEST GROUP	SA		LUXEMBOURG	Membre du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit
OPCI LAPILLUS 1	SPPICV	751 395 013	PARIS	Administrateur
SAS CRISTAL	SAS	807 788 690	PARIS	Administrateur
FFA				Membre du Comité Immobilier
Lux Leudelage SARL	SARL		Luxembourg	Gérant
CAA STERN GmBh	GmBh		Autriche	Co-gérant
L2A SA	SA		Luxembourg	Gérant
L2B SA	SA		Luxembourg	Gérant
IMEFA 1	SCI	345 036 982	PARIS	Gérant



NOM DE LA SOCIETE	Forme	N° RCS	Ville RCS	Type de mandat
IMEFA 2	SC	347 448 730	PARIS	Gérant
IMEFA 3	SC	347 448 896	PARIS	Gérant
IMEFA 4	SC	347 448 821	PARIS	Gérant
IMEFA 5	SCI	349 106 096	PARIS	Gérant
IMEFA 6	SCI	348 535 352	PARIS	Gérant
IMEFA 8	SCI	348 535 121	PARIS	Gérant
IMEFA 9	SCI	348 535 063	PARIS	Gérant
IMEFA 10	SCI	348 535 006	PARIS	Gérant
IMEFA 11	SCI	349 815 928	PARIS	Gérant
IMEFA 12	SCI	349 815 779	PARIS	Gérant
IMEFA 13	SCI	349 815 985	PARIS	Gérant
IMEFA 16	SCI	351 294 970	PARIS	Gérant
IMEFA 17	SCI	351 295 175	PARIS	Gérant
IMEFA 18	SCI	351 978 424	PARIS	Gérant
IMEFA 20	SCI	351 978 457	PARIS	Gérant
IMEFA 22	SCI	351 978 499	PARIS	Gérant
IMEFA 25	SCI	351 978 622	PARIS	Gérant
IMEFA 32	SC	384 760 419	PARIS	Gérant
IMEFA 33	SC	384 760 435	PARIS	Gérant
IMEFA 34	SC	384 760 492	PARIS	Gérant
IMEFA 35	SC	384 760 534	PARIS	Gérant
IMEFA 36	SC	393 399 910	PARIS	Gérant
IMEFA 37	SC	393 399 845	PARIS	Gérant
IMEFA 38	SC	393 399 951	PARIS	Gérant
IMEFA 39	SC	393 399 753	PARIS	Gérant

NOM DE LA SOCIETE	Forme	N° RCS	Ville RCS	Type de mandat
IMEFA 42	SC	395 307 812	PARIS	Gérant
IMEFA 43	SC	395 306 020	PARIS	Gérant
IMEFA 44	SC	395 307 929	PARIS	Gérant
IMEFA 45	SC	395 293 020	PARIS	Gérant
IMEFA 47	SC	395 291 354	PARIS	Gérant
IMEFA 48	SC	395 291 719	PARIS	Gérant
IMEFA 49	SC	395 293 319	PARIS	Gérant
IMEFA 50	SC	395 293 228	PARIS	Gérant
IMEFA 51	SCI	399 179 134	PARIS	Gérant
IMEFA 52	SCI	399 181 312	PARIS	Gérant
IMEFA 53	SCI	399 180 553	PARIS	Gérant
IMEFA 54	SCI	399 180 322	PARIS	Gérant
IMEFA 57	SCI	399 179 340	PARIS	Gérant
IMEFA 58	SCI	399 182 351	PARIS	Gérant
IMEFA 60	SCI	399 179 852	PARIS	Gérant
IMEFA 61	SCI	401 380 043	PARIS	Gérant
IMEFA 62	SC	401 379 888	PARIS	Gérant
IMEFA 63	SC	401 379 581	PARIS	Gérant
IMEFA 64	SC	401 379 326	PARIS	Gérant
IMEFA 66	SC	401 378 641	PARIS	Gérant
IMEFA 67	SC	401 378 757	PARIS	Gérant
IMEFA 68	SC	401 378 880	PARIS	Gérant
IMEFA 69	SC	401 379 037	PARIS	Gérant
IMEFA 72	SC	402 865 836	PARIS	Gérant
IMEFA 73	SC	402 865 711	PARIS	Gérant

NOM DE LA SOCIETE	Forme	N° RCS	Ville RCS	Type de mandat
IMEFA 74	SC	402 871 966	PARIS	Gérant
IMEFA 76	SC	402 865 182	PARIS	Gérant
IMEFA 77	SC	402 866 370	PARIS	Gérant
IMEFA 78	SC	402 866 339	PARIS	Gérant
IMEFA 79	SC	402 871 123	PARIS	Gérant
IMEFA 80	SC	402 871 818	PARIS	Gérant
IMEFA 81	SC	411 929 730	PARIS	Gérant
IMEFA 82	SC	411 863 681	PARIS	Gérant
IMEFA 83	SC	411 863 657	PARIS	Gérant
IMEFA 84	SC	412 054 694	PARIS	Gérant
IMEFA 85	SC	411 854 995	PARIS	Gérant
IMEFA 89	SC	411 854 490	PARIS	Gérant
IMEFA 91	SC	415 368 455	PARIS	Gérant
IMEFA 92	SC	415 373 448	PARIS	Gérant
IMEFA 96	SC	415 369 750	PARIS	Gérant
IMEFA 97	SC	415 374 248	PARIS	Gérant
IMEFA 98	SC	415 373 877	PARIS	Gérant
IMEFA 100	SC	421 262 247	PARIS	Gérant
IMEFA 101	SC	421 262 031	PARIS	Gérant
IMEFA 102	SC	421 265 133	PARIS	Gérant
IMEFA 103	SC	421 265 158	PARIS	Gérant
IMEFA 104	SC	421 264 284	PARIS	Gérant
IMEFA 105	SC	421 264 771	PARIS	Gérant
IMEFA 107	SC	421 263 286	PARIS	Gérant
IMEFA 108	SC	421 264 581	PARIS	Gérant
IMEFA 109	SC	421 264 219	PARIS	Gérant

NOM DE LA SOCIETE	Forme	N° RCS	Ville RCS	Type de mandat
IMEFA 110	SC	421 263 773	PARIS	Gérant
IMEFA 112	SC	432 513 638	PARIS	Gérant
IMEFA 113	SC	432 489 763	PARIS	Gérant
IMEFA 115	SC	432 489 862	PARIS	Gérant
IMEFA 116	SC	432 513 141	PARIS	Gérant
IMEFA 117	SC	432 513 059	PARIS	Gérant
IMEFA 118	SC	432 512 945	PARIS	Gérant
IMEFA 120	SC	432 484 863	PARIS	Gérant
IMEFA 121	SC	434 770 244	PARIS	Gérant
IMEFA 122	SC	434 771 085	PARIS	Gérant
IMEFA 123	SC	434 770 392	PARIS	Gérant
IMEFA 126	SC	434 770 525	PARIS	Gérant
IMEFA 128	SC	434 770 723	PARIS	Gérant
IMEFA 129	SC	434 770 806	PARIS	Gérant
IMEFA 131	SC	434 771 010	PARIS	Gérant
IMEFA 132	SC	434 770 335	PARIS	Gérant
IMEFA 140	SC	434 771 366	PARIS	Gérant
IMEFA 148	SCI	804 601 300	PARIS	Gérant
IMEFA 149	SCI	804 749 877	PARIS	Gérant
IMEFA 150	SCI	804 607 497	PARIS	Gérant
IMEFA 155	SCI	804 517 829	PARIS	Gérant
LYON TONY GARNIER	SCI	804 490 084	PARIS	Gérant
VILLEURBANNE LA SOIE ILOT H	SCI	804 603 736	PARIS	Gérant
IMEFA 158	SC	812 503 654	PARIS	Gérant
IMEFA 159	SC	812 503 738	PARIS	Gérant

NOM DE LA SOCIETE	Forme	N° RCS	Ville RCS	Type de mandat
IMEFA 161	SCI	812 619 047	PARIS	Gérant
IMEFA 162	SCI	812 619 112	PARIS	Gérant
IMEFA 163	SCI	812 619 153	PARIS	Gérant
IMEFA 164	SCI	812 619 187	PARIS	Gérant
IMEFA 165	SCI	812 619 195	PARIS	Gérant
HDP BUREAUX	SC	815 231 923	PARIS	Gérant
HDP HOTEL	SC	815 231 972	PARIS	Gérant
HDP LA HALLE	SC	815 232 087	PARIS	Gérant
IMEFA 169	SCI	815 232 129	PARIS	Gérant
IMEFA 170	SCI	815 232 210	PARIS	Gérant
IMEFA 171	SCI	818 269 896	PARIS	Gérant
IMEFA 172	SCI	818 274 623	PARIS	Gérant
IMEFA 173	SCI	818 274 672	PARIS	Gérant
SCI IMEFA 174	SCI	818 274 714	PARIS	Gérant
IMEFA 175	SCI	818 381 055	PARIS	Gérant
IMEFA 176	SCI	818 404 287	PARIS	Gérant
IMEFA 177	SCI	818 551 392	PARIS	Gérant
IMEFA 178	SCI	818 401 804	PARIS	Gérant
IMEFA 179	SCI	818 403 586	PARIS	Gérant
IMEFA 180	SCI	818 241 804	PARIS	Gérant
IMEFA 181	SCI	825 284 045	PARIS	Gérant
IMEFA 182	SCI	825 283 963	PARIS	Gérant
IMEFA 183	SCI	825 284 144	PARIS	Gérant
IMEFA 184	SCI	825 284 110	PARIS	Gérant
IMEFA 185	SCI	825 287 626	PARIS	Gérant
IMEFA 186	SCI	825 377 450	PARIS	Gérant

NOM DE LA SOCIETE	Forme	N° RCS	Ville RCS	Type de mandat
IMEFA 187	SCI	825 377 484	PARIS	Gérant
IMEFA 188	SCI	825 571 803	PARIS	Gérant
IMEFA 189	SCI	825 377 500	PARIS	Gérant
IMEFA 190	SCI	825 379 860	PARIS	Gérant
IMEFA 192	SCI	852 274 430	PARIS	Gérant
IMEFA 193	SCI	852 295 799	PARIS	Gérant
IMEFA 194	SCI	852 297 605	PARIS	Gérant
IMEFA 195	SCI	852 277 748	PARIS	Gérant
IMEFA 196	SCI	852 291 996	PARIS	Gérant
SPIRICA BOISSEAU	SCI	852 300 995	PARIS	Gérant
IMEFA 198	SCI	852 275 189	PARIS	Gérant
IMEFA 199	SCI	852 275 270	PARIS	Gérant
IMEFA 201	SCI	852 277 920	PARIS	Gérant
SPIRICA NICE JOIA	SCI	878 548 460	PARIS	Gérant
IMEFA 203	SCI	878 557 776	PARIS	Gérant
IMEFA 204	SCI	878 558 568	PARIS	Gérant
IMEFA 205	SCI	878 638 675	PARIS	Gérant
IMEFA 206	SCI	878 598 572	PARIS	Gérant
IMEFA 207	SCI	878 557 909	PARIS	Gérant
IMEFA 208	SCI	878 559 806	PARIS	Gérant
IMEFA 209	SCI	878 559 756	PARIS	Gérant
IMEFA 211	SCI	878 559 673	PARIS	Gérant
IMEFA 212	SCI	878 559 889	PARIS	Gérant
SCI "FEDERALE PEREIRE VICTOIRE"	SCI	400 229 944	PARIS	Gérant
SCI "FEDERLOG"	SCI	439 426 354	PARIS	Gérant

NOM DE LA SOCIETE	Forme	N° RCS	Ville RCS	Type de mandat
SCI FEDER LONDRES	SCI	433 971 298	PARIS	Gérant
SCI FEDERALE VILLIERS	SCI	422 505 776	PARIS	Gérant
SCI "GRENIER VELLEFAUX"	SCI	398 113 092	PARIS	Gérant
SCI MEDIBUREAUX	SC	444 031 470	PARIS	Gérant
SCI MEDIC HABITATION	SCI	320 141 484	PARIS	Gérant
SCI "VICQ D'AZIR" - VELLEFAUX	SC	351 242 177	PARIS	Gérant
SCI "VICQ NEUILLY"	SC	408 631 059	PARIS	Gérant
SCI "FEDERPIERRE"	SCI	402 697 874	PARIS	Gérant
SCI LONGCHAMP MONTEVIDEO	SCI	402 765 283	PARIS	Gérant
SCI "FEDERPIERRE MICHAL"	SCI	403 566 839	PARIS	Gérant
SCI FEDERPIERRE CAULAINCOURT	SC	419 556 196	PARIS	Gérant
SCI FEDERPIERRE UNIVERSITE	SC	420 241 630	PARIS	Gérant
SCI FEDERPIERRE CAPUCINES	SC	410 803 217	PARIS	Gérant
SCI 1-3 PLACE VALHUBERT	SC	438 840 597	PARIS	Gérant
VILLAGE VICTOR HUGO	SC	428 737 241	PARIS	Gérant
PORTE DES LILAS FRERES FLAVIENS	SCI	493 179 485	PARIS	Gérant
RESICO	SAS	401 379 128	PARIS	Président
CA RESIDENCES SENIORS	SAS	532 219 151	PARIS	Président

Liste des mandats de Monsieur Pierre-André Périssol (Membre du Conseil de surveillance)

NOM DE LA SOCIETE	FORME	N° RCS	Ville RCS	Type de mandat
ATELIER INTERCOMMUNAL DE MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE	ASSOCIATION		Cergy-Pontoise	Président
SCCI ARCADE	SA COOPERATIVE	572 179 828	Paris	Administrateur
CROIX ROUGE HABITAT	SA	552 094 476	Paris	Vice-Président

Liste des mandats de Madame Aurélie Tristant (Membre du Conseil de surveillance) :

Nom de la société	Forme	N° SIRET	Ville RCS	Type de mandat
La Banque Postale Immobilier Conseil (LBPIC)	SAS	514619303	PARIS	Présidente
BPE	SA à Directoire et Conseil de Surveillance	384282968	PARIS	Membre du Directoire

Liste des mandats de Monsieur Axel Bernia (Membre du Conseil de surveillance)

NOM DE LA SOCIETE	FORME	N° RCS	Ville RCS	Type de mandat
BANQUE POPULAIRE DEVELOPPEMENT	SA	378 537 690	PARIS	Directeur Général Délégué
B-SIDE SAS	SAS	807 913 942	PARIS	Président
CERES INVEST	BV	0775 683 264	ROESELARE BELGIQUE	Président du Board (Conseil de Surveillance)
FRANCE HOSPITALITY INVESTMENT	SAS	835 250 077	PARIS	Membre du Comité de surveillance
LGF GROUP EQUITY	AG	CH-217.3.568.232-5	LAUSANNE SUISSE	Administrateur
LGF ACO	AG	CH-217.3.568.234-1	LAUSANNE SUISSE	Administrateur



NOM DE LA SOCIETE	FORME	N° RCS	Ville RCS	Type de mandat
LET'S GO FITNESS HOLDING	SA	CH-550.1.095.779-6	LAUSANNE SUISSE	Président du Conseil d'Administration
AF FT	AG	CH-020.3.040.967-5	LAUSANNE SUISSE	Président du Conseil d'Administration
AF F HOLDING	AG	CH-020.3.040.929-7	LAUSANNE SUISSE	Président du Conseil d'Administration
MAXI BAZAR	SAS	490 472 362	PARIS	Président du Conseil de Surveillance
NAXICAP PARTNERS	SA	437 558 893	PARIS	Membre du Directoire
ECF GROUP EQUITY	SAS	824 645 238	PARIS	Président du Conseil de Surveillance
WEBINFLUENCE GROUPE AS		12060941	TALLINN ESTONIE	Membre du Conseil de surveillance

Liste des mandats de Monsieur Luc Carpentier (Représentant Banque Populaire Vall de France, Membre du Conseil de surveillance)

NOM DE LA SOCIETE	FORME	N° RCS	VILLE RCS	TYPE DE MANDAT
BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE	SA COOP DE BP	549 800 373	VERSAILLES	DIRECTEUR GENERAL
INFORMATIQUE BANQUES POPULAIRES	SA	435 377 684	VERSAILLES	REPRESENTANT DE BPVF ADMINISTRATEUR
OUEST CROISSANCE GESTION	SAS	440 297 935	NANTES	REPRESENTANT DE BPVF MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
BP DEVELOPPEMENT	SA	378 537 690	PARIS	ADMINISTRATEUR
VAL DE FRANCE TRANSACTIONS	SAS	753 742 626	VERSAILLES	PRESIDENT

**Annexe 2 : Conventions conclues avec les Sociétés Contrôlées par la société PATRIMOINE ET  
COMMERCE conformément à l'article L 225-37-4 2° du code de Commerce**

	Contrat de Domiciliation	Mandat de gestion locative	Convention d'assistance d' « Asset »	Convention de rémunération de caution
ALENÇON OUEST				
ANNEMASSE INVEST				
ANTIBES INVEST				
ARCINVEST (SCI)				
ARGENTAN INVEST				
AXIMUR				
BEYNOST DÉVELOPPEMENT				
BEYNOST INVEST				
BOURG-EN-BRESSE INVEST				
BOURG-EN-BRESSE INVEST 2				
BOURGOIN INVEST				
BUHELAY INVEST				
CHAMBLINVEST (SCI)				
CHAMP D'OR INVEST				
CHAMPNIERS INVEST				
CHAMPNIERS INVEST 2				
CHAMPNIERS INVEST 3				
CHÂTEAU-THIERRY INVEST				
CHÂTEAU-THIERRY INVEST 2				
CHAUNY INVEST				
CHERBOURG INVEST				
CHERBOURG INVEST HOLDING				
CLERMINVEST (SCI)				
COGNAC INVEST				
COMBOIRE INVEST				
COMBOIRE INVEST 2				
CONFORINVEST GUADELOUPE (SCI)				
CONFORINVEST MARTINIQUE (SCI)				
CREUSINVEST (SCI)				
CREUSINVEST 2 (SCI)				
DAUPHINE (SNC)				
DECAZEVILLE INVEST				
DINVEST				
DOTH INVEST				
ÉCLATS INVEST 1				
ÉCULLY INVEST				
ÉPAGNY INVEST				
ÉTREMBRIERES INVEST				
EULALIE INVEST				
FONCIÈRE DE LORRAINE (SCI)				
FONTAINE INVEST				
FROUARD-ISLE INVEST				
GAILLINVEST (SCI)				
GAUDENSINVEST				
GIFINVEST 2				
GRUPE SEPRIC (SAS) -SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DE PROMOTION ET DE RÉALISATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES				
HAUTE ÉCLAIRE (SOCIÉTÉ CIVILE DE)				

ISTRES INVEST I	
ISTRES INVEST III	
LA ROCHE INVEST	
LANNION INVEST II	
LAONINVEST 3	
LE VIGEN INVEST	
LEMPDES INVEST	
LES GABINS INVEST	
LEXY PARK INVEST	
LIMOGES LE VIGEN (SNC)	
LIMOGES INVEST	
LOCHES INVEST	
LP INVEST	
SALAISE INVEST (ex-MARMANDE INVEST)	
MASH (SCI)	
MOUGIN IMMOBILIER	
P&C DÉVELOPPEMENT	
PARIGNÉ INVEST	
PATRIMOINE ET COMMERCE 2	
PAU INVEST	
PERPIGNAN INVEST	
PERRIÈRES INVEST	
PIERRELAYE INVEST	
PLERIN INVEST	
POITIERS INVEST COMMERCE	
POITIERS INVEST COMMERCE 2	
POITIERS INVEST COMMERCE 3	
POITIERS INVEST COMMERCE 4	
PONTARLIER INVEST	
PUYMARET INVEST 1	
ROCHAMBLY INVEST	
ROMMAX 38	
SAINT-LÔ INVEST	
SALONINVEST	
SARREGUINVEST	
SEPRIC REALISATIONS (SNC)	
SHOPPING ÉTREMBIERES (SNC)	
SOISSONS INVEST	
STUDIO PROD (SCI)	
THONON INVEST	
TOURINVEST (SCI)	
VANDŒUVRE INVEST	
VILLE DU BOIS INVEST	
VITROLINVEST (SCI)	
WAVE INVEST	
WITTEN (SNC)	
WITTEN 2	

Les cases grisées identifient les conventions intervenues.